

Rousseau pas lisse mais résolu

I

La généralisation rugueuse

*Corollaire sur la texture principale de la
volonté de tous*

DANIEL
NEICKEN

rousseastudies.free.fr
2009-2010

AVERTISSEMENT

Avancé en octobre 2009 pour m'inscrire dans la journée d'étude d'avril 2010 sur la rugosité de Rousseau organisée par Tanguy L'Aminot à l'Université de Paris IV-Sorbonne, et à l'image du Contrat social dont la première version n'est pas la définitive, ce corollaire étendu existe en deux version : celle dont le début touffu et griffu n'a pas plu à Roger D. Masters ("Tigre Ancien" pour me le dire dès janvier 2010), et celle dont j'avertis ici qu'elle débute nettement plus positivement, d'une tigresse façon. Ce n'est pas de la politesse rétroactive déplacée que de remplacer un capiteux anti-parfum de chrysanthèmes par un avant-goût anciennement façonné des nouveautés capitales dont je dois mettre au parfum. C'est vraiment le "remplissement concret" d'un réel devoir envers la vérité scientifique. — En avant d'une longue série de textes projetés, ma Généralisation rugueuse fait aussi l'objet d'un sur-titrage avertissant que, avec la seule pâleur de devoir composer avec le mal, Rousseau s'est résolu à rugueusement résoudre le « problème en politique » ; sa géante réussite ne s'en lit pas lissement...

« [...] LA LOI. [...] CET ORGANE SALUTAIRE
DE LA VOLONTÉ DE TOUS, [...] CETTE VOIX
CÉLESTE [...]. »

Jean-Jacques Rousseau,
Discours sur l'économie politique

« IL Y A SOUVENT BIEN DE LA DIFFÉRENCE
ENTRE LA VOLONTÉ DE TOUS ET LA VOLONTÉ
GÉNÉRALE ; CELLE-CI NE REGARDE QU'À
L'INTÉRÊT COMMUN, L'AUTRE REGARDE À
L'INTÉRÊT PRIVÉ, ET N'EST QU'UNE SOMME
DE VOLONTÉS PARTICULIÈRES : MAIS ÔTEZ
DE CES MÊMES VOLONTÉS LES PLUS ET LES
MOINS QUI S'ENTRE-DÉTRUISENT, RESTE
POUR SOMME DES DIFFÉRENCES LA VOLONTÉ
GÉNÉRALE. »

Jean-Jacques Rousseau,
Du Contrat social, liv. II, chap. 3

« LA VOLONTÉ DE TOUS EST DONC L'ORDRE,
LA REGLE SUPRÊME, ET CETTE REGLE GÉNÉ-
RALE ET PERSONIFIÉE EST CE QUE J'APPELLE
LE SOUVERAIN. »

Jean-Jacques Rousseau,
Lettres écrites de la montagne, VI

LA FORMULE ACCROCHEUSE

Accrocs et approches
L'erreur compensée de Philonenko
L'inapport de Bernardi
Vauban et l'ingéniosité commune

LA FIGURE CRÉNELÉE OU LA CONCORDANCE DES AIRES

L'entrée des différences élémentaires
L'aire de la volonté générale
La construction des volontés particulières
La volonté de tous en somme
La bonne différence entre volonté de tous et volonté générale
Les plus et les moins et la division politique

LA FIGURE LISSÉE OU LA CONCORDANCE DES FORMES

L'entre-destruction des plus et des moins
La description de l'indestructible
La vertu des volontés particulières
Le vice de toute volonté trop lisse
La volonté de tous en forme de volonté générale
La sortie de l'indivision primitive

LE CONTEXTE CORPOREL

La volonté générale à demi incorporelle
Le corps formé par tous les corps particuliers
L'indifférente rugosité des forces
Le contrat plus ou moins indifférent
Le salut mortel

Rousseau pas lisse mais résolu

I

La GÉNÉRALISATION RUGUEUSE

*Corollaire sur la texture principale de la
volonté de tous*

DANIEL NEICKEN

« COMME une surface sans friction » : ainsi s'étend l'existence de la « volonté générale » dans la *Philosophie politique de Rousseau*, au moment où Roger D. Masters en arrive à remonter de l'œuvre complète qu'est l'*Émile* à la formule suivante du *Contrat social*, qui ne se trouve que dans le « petit traité » définitif... et non dans le "grand traité" éducatif où tout se trouve :

Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières : mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s'entre-détruisent*, reste pour somme des différences la volonté générale¹.

Deux vrais principes bien différents entre eux y sont trouvables : le « principe de la volonté générale » et le "principe de la volonté de tous" ; celui-là ne présente pas la moindre marque de *rugosité* frictionnelle, l'autre présente une *rugosité* des plus remarquables, comme si les points de « friction » s'ôtaient sommairement, mais sans s'ôter du reste...

En 1968, étudiant de Leo Strauss, Roger Masters a trouvé que la « volonté générale » se trouvait déjà formulée d'une manière rigoureusement comparable à une "étendue lisse" dans le *Manuscrit de Genève* : « Le principe de la volonté générale de Rousseau, qui définit la nature de la loi, pourrait bien être comparé à la surface sans frottement, principe de la mécanique. La surface sans frottement est une "idée" qui décrit une relation à la base de tout mouvement mécanique, même si aucune machine existante n'est complètement dépourvue de frottement. Une fois qu'on a analysé les relations physiques sur la base de cette hypothèse d'une *ab-*

¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

sence de frottement, il est relativement simple de calculer le frottement *présent* dans toute circonstance donnée. Dire que la surface sans frottement est un "idéal" peut être trompeur, car même si elle sert de guide pour la construction la plus efficace d'une machine, l'absence totale de frottement n'est pas, en pratique, un but réalisable. Les principes de la justice politique de Rousseau sont, comme le principe de la surface sans frottement, des constructions mentales qui expliquent la réalité.² — « [E]xpliciter le réel par l'impossible » ou « l'être réel par l'être mathématique », c'est la modernité de la science étudiée par Koyré : car « ces corps qui se meuvent en lignes droites dans un espace vide infini ne sont pas des corps *réels* se déplaçant dans un espace *réel*, mais des corps *mathématiques* se déplaçant dans un espace *mathématique* »³. La « volonté générale » est ainsi comme sa « surface » comparative, qui n'est qu'un « espace » bidimensionnel mentalement "vidé" de toute « friction » : elle existe mathématiquement, pas réellement ; sans réalité physique, mais avec un réalisme explicatif que Koyré trouverait « stupéfiant ».

La formule "biprincipale" de Rousseau expose une étoile « * » appelant une note pleine d'« intérêts » du "C. de G.". Cette note fort peu astronomique, je l'appelle de suite car Masters tend à lire tout le paragraphe des deux principes à travers elle :

* *Chaque intérêt, dit le M. d'A., a des principes différens. L'accord de deux intérêts particuliers se forme par opposition à celui d'un tiers. Il eut pu ajouter que l'accord de tous les intérêts se forme par opposition à celui de chacun. S'il n'y avoit point d'intérêts différens, à peine sentiroit-on l'intérêt commun qui ne trouveroit jamais d'obstacle : tout iroit de lui-même, et la politique cesseroit d'être un art.*

Masters en a bien écrit ceci : « Parce que la tension entre l'intérêt privé et la volonté générale est inhérent à la vie politique, l'art est nécessaire pour tourner les citoyens vers le bien commun. À cet endroit, il est nécessaire d'insister à nouveau sur l'analogie que Rousseau établit entre les principes du droit politique et l'idée d'une surface sans friction. Comme l'analyse du *Manuscrit de Genève* l'avait révélé, l'opposition de l'intérêt privé à la volonté générale est un élément de "friction" qui existe nécessairement dans tout ordre politique. Cette friction, Rousseau, intentionnellement, feint de l'ignorer, quand il formule les principes qui sous-

² : MASTERS, 1968 ; 2002, p. 332.

³ : KOYRÉ, 1966 ; 1973, pp. 185-186.

tendent l'obéissance politique.⁴ » Lue ou pas lue d'après l'amorce du chapitre qui précède le sien, l'« entre-destruction des plus et des moins » est authentiquement une "feinte" troublante, mais non ignorée dans la 3^{ème} et avant-dernière partie de ce corollaire en cours de réamorçage. Ne pas "feindre" ou "lisser" ferait s'enfoncer dans la *rugosité* dont la 2^{ème} des 4 parties fera amplement connaissance.

Comme de rares, R. Masters n'a pas été dupe : malgré tout ce qu'une lecture superficielle de sa « surface sans friction » pourrait faire "penser", il n'a pas lissé les livres I, II, III et IV du *Contrat social*. Et si, après avoir vraiment trouvé le « principe de la volonté générale », il n'a pas trouvé le "principe de la volonté de tous", c'est parce qu'il ne les a pas lus géométriquement avec la bonne géométrie. Sa « *formule géométrique du gouvernement légitime* » n'en est nullement mauvaise⁵. — S'enfonçant "deeply" dans le *rugueux* domaine du gouvernemental, Roger M. décrit on ne peut mieux que, « [s]elon Rousseau, la relation adéquate entre le souverain et le gouvernement est un équilibre qu'on peut formuler en termes mathématiques », aligne les « équations » avec des explications meilleures que celles de M. Françon, affirme que Jean-Jacques pensait avoir trouvé « la formulation rigoureuse des rapports entre le souverain, le gouvernement, et les sujets, en tant qu'ils sont définis par les principes de droit politique », et corrige rigoureusement l'affirmation rousseauiste jusqu'à pouvoir scientifiquement écrire : « Puisque la proportion continue semble être le point où la logique purement formelle qui définit la nature de la loi rencontre chez Rousseau la science dictée par la prudence du législateur, il est de grande importance de reconnaître que la cohérence apparente de son raisonnement ne peut résister à une analyse mathématique ». La preuve d'une erreur de Rousseau a été apportée, indéniable, et il ne s'agit pas de souligner en rouge une imprécision de peu de portée : la rigueur du *langage algébrique* n'était qu'une fausse apparence, ou peut-être – selon moi – une apparence trompeuse, car cette erreur ressemble aussi à un leurre faisant partie de ce qu'aurait très bien pu imprimer un véritable « art d'écrire » au sens de Leo Strauss.

Sans se leurrer, Rousseau pensait-il que le "Livre de la nature politique" était écrit comme le « Livre de la Nature » physique du *Saggiatore* de Galilée : « in lingua matematica, e i caratteri son triangoli, cerchi, ed altre figure geometriche » ? Je le pense et je pense l'avoir démontré, même si ma démonstration demeure pour

⁴ : MASTERS, 1968 ; 2002, p. 376.

⁵ : MASTERS, 1968 ; 2002, pp. 390 et ss.

l'heure à livrer. Masters ne le pense ou ne le pensait pas, appuyé sur *la* lettre de Rousseau à Voltaire : « Les figures géométriques, parce qu'elles sont le plus pur exemple de constructions mentales abstraites, ne peuvent être le modèle sur lequel la science naturelle est fondée. "Car les figures mathématiques, n'étant que des abstractions, n'ont de rapport qu'à elles-mêmes ; au lieu que toutes celles des corps naturels sont relatives à d'autres corps, et à des mouvements qui les modifient." ⁶ » Admirateur de la maestria de cet aristotélisant admirateur du platonisant Hendel, je le priverais de cet appui en montrant un leibnizant Jean-Jacques. Car tous les « corps naturels » ont des « figures » et tous les "corps politiques" ont comme eux. D'où la géométrisation « bizarre » mais possible du « principe de la volonté générale » et une géométrie "sublunarisable" s'étendant au "principe de la volonté de tous".

1

LA FORMULE ACCROCHEUSE

Accrocs et approches

Les souvent fines *Observations sur le Contrat social de J. J. Rousseau* du savant Père Berthier n'ont pas gardé le silence sur la formule rugissante. Commencées dès l'époque du « traité », elles s'égarèrent comme suit d'une façon parlante : « Notre auteur convient bien que dans la communauté il y a une somme de volontés particulières : "*Mais ôtez, dit-il, de ces mêmes volontés, les plus et les moins qui s'entre-détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale.*" En ôtant des volontés particulières *les plus et les moins* de ces volontés, je vois qu'il reste encore une somme de différences dans ces volontés, laquelle ne formera point la volonté générale. ⁷ » Les deux pages qui suivent font alors apporter la preuve de ces paroles par « cent hommes ». Notre observateur n'est pas très fin dans ses lignes sur ce point : après avoir omis de citer le début de la phrase observée et masqué son omission d'une majuscule inauthentique, il n'a guère émis qu'un court commentaire confus. Ce premier accrocs de taille ne surprend pas : malgré l'étoffe intellectuelle de cet ecclésiastique éclectique, la mode de

⁶ : MASTERS, 1968 ; 2002, p. 336.

⁷ : BERTHIER, 1789, p. 69.

prendre *J. J. Rousseau* pour un styliste et sa pensée pour un tissu de paradoxes a trop déteint sur lui. Les vraies couleurs du *Contrat social* en ont dès lors valeur d'*Objections*.

En 1796, dans la première partie de ses *Fondements du droit naturel*, Fichte parle de « un million d'hommes » avant d'écrire un calcul de la « liberté » qui lui fait noter : « On a là la *volonté générale* de Rousseau, dont la différence avec la *volonté de tous* n'est même nullement inconcevable. Tous les individus veulent chacun conserver pour soi autant que possible, et laisser à tous les autres aussi peu que possible ; mais, précisément parce que cette volonté présente en eux est en conflit avec elle-même, les éléments en relation conflictuelle se suppriment réciproquement, et ce qui reste comme ultime résultat, c'est que chacun devrait avoir ce qui lui revient. Si l'on conçoit deux personnes en chicane l'une avec l'autre, on peut toujours considérer que chacune veut porter un préjudice à l'autre ; mais dans la mesure où aucune des deux ne veut être celle qui sera lésée, cette partie de leur volonté s'annule réciproquement et leur volonté commune est que chacun conserve ce à quoi il a droit. ⁸ » On n'a pas là ce que Philonenko (si proche de ce philosophe et plus près de la vérité) nommera la « conception mathématique de Rousseau ⁹ ».

L'*Examen des Principes émis par les membres de la majorité et de l'opposition de la chambre des députés pendant la session de 1816* contient mon accroc préféré. Sous sa reliure, l'anonyme « L. T. » s'appuie sur les *Principia* de Rousseau et reformule une part de leur contenu en se leurrant comme nul autre : « La volonté générale est, dit-il, la somme des différences entre toutes les volontés. Les volontés pareilles s'entre-détruisent, et celles qui ne s'accordent pas forment le total de la volonté générale. ¹⁰ » Pour souligner tout le comique de la citation, encore faut-il décrocher de son ânerie et s'approcher du sommet maltraité par « L. T. » *via* un versant moins renversant.

Plus que dans l'addition apportée au § 258 de ses *Principes de la philosophie du droit*, Hegel approche Rousseau et sa formule précitée dans l'édition de 1830 de la *Science de la logique* de son *Encyclopédie* : « La différence [...] entre ce qui est simplement commun et ce qui est véritablement général se trouve exprimée d'une manière pertinente dans le *Contrat social* – bien connu – de *Rousseau*, en ce qu'il y est dit que les lois d'un État devraient nécessairement émaner de la volonté générale, mais n'auraient absolument pas besoin pour cela d'être la volonté de *tous*. Rous-

⁸ : FICHTE, 1984 ; 1998, pp. 121-122 (note *).

⁹ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 32.

¹⁰ : L. T., 1817, p. 68.

seau aurait, concernant la théorie de l'État, élaboré quelque chose de plus profond s'il avait toujours gardé devant les yeux cette différence.¹¹ » En vérité, Hegel a mal entendu Rousseau : malgré tout son immense savoir, il n'a pas « bien connu » la profondeur conceptuelle du « *Contrat social* »¹². Après avoir pertinemment reconnu l'esprit dialectique du texte formulé sur la différenciation rugueuse, il a erronément cru reconnaître l'entourage d'une œuvre inconséquente... et s'est mis à systématiquement tirer toutes les conséquences de la « différence [...] exprimée » par l'auteur de sa jeunesse¹³ sur le plan MÉTAPHYSIQUE, dans l'ignorance du fond géométrique qui organise le système rousseauiste. L'origine et le fondement du discours hégélien ne s'en trouvent pas inégaux à l'extrait du « traité » dont j'ai presque fini de retracer la première approche géante. Pour finir, il n'est pas indifférent d'indiquer que l'*épreuve de la contingence*¹⁴ caractérisant l'hégélianisme se tire sans déraison de la *rugosité* dont l'inerrance communicative de la « volonté générale » peut vraiment faire preuve.

Même si elle ne part pas vraiment de la « différence » logique approchée par le géant Hegel, l'approche durkheimienne présente de grandes lueurs mathématisantes qui la gardent d'être un voyant accroc à éluder. Dans la partie souveraine de son "*Contrat social*" de Rousseau, Durkheim exprime l'idée que la « volonté générale a pour éléments toutes les volontés particulières » et ne peut être « obtenue » que si les « caractères différentiels » de ces « volontés élémentaires [...] s'éliminent mutuellement » : en « grand nombre », ils font élision ou disparaissent par faiblesse¹⁵ ; plus fortement, ils se lissent jusqu'à disparaître sous l'effet raboteur de l'« intérêt général¹⁶ »... sinon de l'« intérêt commun¹⁷ » qui « généralise » ainsi la « volonté ». En somme, ce genre de « volonté collective » n'est autre que la « moyenne arithmétique de toutes les volontés individuelles » orientées vers ce « bien [...] objectif », voire cette « orientation » même. Le « pouvoir » que dirige cette « volonté » définit enfin la « souveraineté »¹⁸.

Les *Œuvres* quasi *complètes* de Jean-Jacques Rousseau ont été publiées dans la *Bibliothèque de la Pléiade* et y sont constellées de notes. La formule extraite de leur troisième volume (celui des

¹¹ : HEGEL, 1994, add. § 163/1, p. 593.

¹² : KERVÉGAN *in* : HEGEL, 1998, p. 315 (note 1).

¹³ : D'HONDT, 1998, p. 54.

¹⁴ : MABILLE, 1999.

¹⁵ : DURKHEIM ajoute : quand « ces volontés élémentaires sont peu nombreuses, leurs caractères différentiels s'éliminent moins facilement ».

¹⁶ : DURKHEIM, 1918 ; 2002, p. 27.

¹⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-4, p. 374.

¹⁸ : DURKHEIM, 1918 ; 2002, pp. 25-28.

Écrits politiques dont le *Contrat social*) contient une étoile « * » et deux numéros d'appel : le « ² », accroché à la « volonté générale » d'avant le point-virgule, et le « ³ » s'exposant pour éclairer le sens de l'« intérêt commun ». La note étoilée de Rousseau tient à préciser (en généralisant un dire intéressant du « M. d'A. » ou Marquis d'Argenson) que « tous les intérêts » sont « différents », font « obstacle » à leur « accord » et ne s'accordent que rugueusement : point sans frictions, mais avec tout un « art [politique] » et « par opposition à [l'intérêt] de chacun »)¹⁹. Les deux notes dues à l'érudition de R. Derathé réentonnent l'« interprétation ²⁰ » adoptée en l'espace du *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps* : ayant redit que la « volonté générale est rarement celle de tous ²¹ » selon la netteté supérieure du *Manuscrit de Genève*, cet érudit se met à contredire le sens que Hegel aurait lu, à ne plus vouloir lire cette « volonté » qu'« en chaque citoyen » (« qui peut [...] l'éluder » mais pas la détruire), et à redire que « ce qui généralise la volonté est moins le nombre des voix, que l'intérêt commun qui les unit ²² »²³. Nul mot sur « les plus et les moins qui s'entre-détruisent ».

Dans une note de sa *Révolution* de 1989 (celle des *droits de l'homme*), M. Gauchet « fait allusion » au « passage entre tous énigmatique du *Contrat social* où Rousseau définit la différence entre volonté de tous et volonté générale [...] » (livre II, chap. III), ainsi qu'à l'interprétation lumineuse en termes de calcul intégral qu'en propose A. Philonenko dans son *Jean-Jacques Rousseau et la pensée du malheur* » de 1984²⁴. Pour bien voir si le « traité » y voit vraiment son énigme résolue, il faut approcher ces lumières puis creuser les textes de leur source.

L'erreur compensée de Philonenko

« La fondation méthodique de la notion de volonté générale, sur une assise mathématique et rigoureuse », se trouve formulée dans « le Chapitre III du second Livre du *Contrat social* ». Ainsi pense Philonenko, dans le chapitre II du troisième volume de son *Jean-Jacques Rousseau et la pensée du malheur* intitulé : « DE LA BONNE INTÉGRATION. THÉORIE FONDAMENTALE DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE ²⁵ ». Seize années avant le temps d'écrire ces lignes,

¹⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371 (note *).

²⁰ : DERATHÉ, 1950 ; 1995, pp. 232-233.

²¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I-4, pp. 296-297.

²² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-4, p. 374.

²³ : DERATHÉ in : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964, p. 1456 (notes 371/2 et 371/3).

²⁴ : GAUCHET, 1989, p. 117 (note 2).

²⁵ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 30.

dans le chapitre XIX de *Théorie et praxis dans la pensée morale et politique de Kant et de Fichte en 1793*²⁶, ce grand spécialiste des systèmes philosophiques avait été « étonné » d'être le premier lecteur du « calcul différentiel et intégral » dont Rousseau fonde et formule la « *volonté générale* »²⁷.

Pour interpréter plus ou moins lumineusement le « passage » visé, Philonenko différencie la « volonté de tous » (qui n'exprime pas la « totalité » tout en résultant d'une « opération élémentaire : l'*addition* ») de la « volonté générale » (contrainte « d'exprimer la totalité du corps politique » par l'*INTÉGRATION* de tous ses éléments, et donc dotée d'une « constitution mathématique [...] plus complexe »)²⁸. Sa différenciation est absolue, aux antipodes du « point de vue » absolument « incompréhensible » de « Cassirer » qui ne voyait pas une « nette différence entre la volonté générale et la volonté de tous »²⁹. Le « souvent » du « thème » fondateur s'avère moins absolu... — L'« interprétation » (trop) bipolaire proposée par Philonenko part du fait que « parler des plus et des moins "qui s'entre-détruisent" » serait une « allusion directe au procédé de l'erreur compensée qui dans l'opération infinitésimale prend son sens dans la définition de *dx* et de *dy* comme quantité auxiliaire » ; ainsi, pour calculer intégralement la « *volonté générale* », il conviendrait de porter « la totalité civile comme l'unique quantité primitive », puis de considérer « la volonté de l'individu particulier comme l'expression d'une petite différence par rapport à la volonté d'un autre individu, donc comme quantité auxiliaire, étant admis que dans leur commune visée de l'intérêt général ces volontés sont identiques » ou tendent à l'être. « Telle » serait la « conception mathématique de Rousseau »³⁰ si les calculs de « A. Philonenko » étaient exacts. Malheureusement, ils vont s'avérer plus qu'approximatifs.

L'entrée en décohérence des lumières volumineuses de Philonenko vient ici d'avoir lieu. Un rayon laser pourrait déjà pointer exactement, dans le texte reproduit, l'endroit même où elle s'est produite : l'« opération infinitésimale » en rougirait. Le « désastre de la volonté générale »³¹ ne va s'en produire qu'à l'encre d'une suite de développements ponctuée de maintes inexactitudes désastreuses, mais aussi de profondes sources d'extinction. — Sur la page imprimée au dos des « *dx* » et « *dy* », et avant de passer à un

²⁶ : PHILONENKO, 1976, pp. 196-198.

²⁷ : PHILONENKO, 1993, pp. 243-244.

²⁸ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 31.

²⁹ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 36 et p. 317 (note 42).

³⁰ : PHILONENKO, 1984, III-2, pp. 31-32.

³¹ : PHILONENKO, 1984, III-6, p. 121.

autre paragraphe, Philonenko estime que, chez « Rousseau », « la totalité et l'individu » s'accordent avec une « unité » différente de ce qu'elle sera chez « Hegel ». Le paragraphe suivant expose que le « principe transcendantal de l'entre-destruction des plus et des moins » se double du « principe *psychologique* » qu'énonce « la note du chapitre III du Livre II » : l'« accord » ne s'y réalise pas sans « *résistance* ³² », c'est-à-dire sans la *résistivité* inhérente à la *rugosité* des « intérêts différens ». Avancé comme une « contre-épreuve », le « mouvement génétique de constitution de la volonté de tous » le pousse à engranger un « galimathias ³³ » graphique où « le procédé de la compensation des erreurs assure le passage » du « polygone » ("infinittangulaire") de toutes les « volontés » particulières à la « courbe » close (infiniment compliquée) de la « volonté générale » ³⁴. Sur fond de « sociétés partielles », surgit alors le « couple [...] de la *majorité* et de la *minorité* » qui divise la « totalité sociale et politique » en générant des « *exclus* », voire le « *totalitarisme* » d'un « parti unique » qui impose une « unité silencieuse » et montre jusqu'où la « volonté de tous ne peut [...] que tendre à la mauvaise intégration » ³⁵. En explorant plus loin, il devient lisible que « la volonté générale peut englober la volonté de tous » dans une « bonne simplicité » où « l'intérêt commun se distingue mal de l'intérêt privé » : bien que le « Jean-Jacques » lu par Alexis ait « assigné à la volonté générale une visée – l'intérêt commun – *toute différente* » (j'insiste) « de celle qu'il attribue à la volonté de tous, qui regarde l'intérêt particulier », une heureuse confusion règne dans les seules « sociétés primitives » et souligne le « *malheur* » du « monde civilisé » ³⁶. D'autres développements suivent. — Le « résultat le plus clair » de tout ce que Philonenko développe à propos du *Contrat social* en serait une « adéquation de la volonté générale et de la Souveraineté » ³⁷... qui s'assombrit ensuite : « aucun Gouvernement ne peut être adéquat à la volonté générale » et la « volonté générale » n'est même pas assurément « adéquate à elle-même » ³⁸ (pouvant entrer en co-errance avec le « mal ³⁹ »).

Dans un article de dictionnaire écrit douze ans après sa grande analyse médico-mathématique du malheur pensé par Rousseau, le docteur Philonenko résume sombrement son « interprétation »

³² : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 32.

³³ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-3, p. 354.

³⁴ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 33.

³⁵ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 34.

³⁶ : PHILONENKO, 1984, III-2, pp. 34-35.

³⁷ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 43.

³⁸ : PHILONENKO, 1984, III-3, p. 49.

³⁹ : PHILONENKO, 1984, III-3, p. 50.

malheureuse de la « volonté générale ». Pour concentrer l'intégralité de ce qui s'y pense, il paraphrase la phrase du « (*Contrat social*, l. II, chap. III) » : « D'un côté la volonté de tous, simple somme des volontés particulières ou encore simple addition – de l'autre côté la volonté générale somme des différences, obtenue par le schéma infinitésimal de la compensation des erreurs, les plus et les moins qui s'entredétruisent, et qui livre une *intégrale* réunissant la totalité juridique en soi »⁴⁰. Dans le même dictionnaire, un article de N. Tenzer décline identiquement le « schéma rousseauiste »... avant sa chute : la « volonté générale » en serait « d'une nature différente de la [...] volonté de tous », qui « "n'est qu'une somme de volontés particulières" (II, 3) » ; pour l'avoir, il faudrait « passer par une opération mathématique : "Ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s'entre-détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale" (II, 3) » ; elle ne serait pas « assimilable à la volonté hégélienne », mais « à une intégrale [...] possible [...] si les volontés singulières s'additionnent sans s'agglutiner » (« cf. A. Philonenko ») ; malheureusement, il paraît que « cette interprétation [...] ne fait que montrer le caractère impensable de la volonté générale dès qu'on lui prête la nature d'une volonté »⁴¹. *Chut ?*

Que relever de ces textes pour résumer plus encore, sinon que leur « volonté générale » ne se compare pas trop inexactement à une bonne pâte qui ne peut être grumeleuse : tous ses ingrédients particuliers ne la composent que s'ils ne s'agglutinent pas en grumeaux ou « brigues »⁴². Graphiquement, Philonenko l'a presque pensée comme un bon moule auquel la « volonté de tous » ferait bien de coller : par rapport à la vérité cachée du *Contrat social*, il brûlait ! D'où l'émission « lumineuse » (et non culinaire) captée par le gourmet Gauchet... Penser la « volonté générale » n'est pas du gâteau, mais si elle en était un, il serait le plus souvent d'une texture différente de la moindre des rugosités et le vrai « remède » tiré du « mal »⁴³ y aurait réussi son montage.

L'inapport de Bernardi

Depuis une douzaine d'années, les apports de B. Bernardi se sont multipliés de féconde façon. La première occurrence du petit nom charmant de la « volonté générale » dans l'œuvre géante de J.-J. Rousseau se situant dans l'article de l'*Encyclopédie* traitant

⁴⁰ : PHILONENKO in : RAYNAUD et RIALS, 1996dp, pp. 161-162.

⁴¹ : TENZER in : RAYNAUD et RIALS, 1996v, pp. 738-739.

⁴² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

⁴³ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I-2, p. 288.

de l'*Économie* avec un grand « É », il convient d'ici commencer par *L'Invention de la volonté générale* qui commente le *Discours sur l'économie politique*⁴⁴. À suivre ce commentateur inventif, la « volonté générale⁴⁵ » relève de la « chimie⁴⁶ » : après un lever flottant, une fois bien « assise » dans la tête de son inventeur, elle se serait pensée suivant un pur « paradigme chimique »⁴⁷ et ne se concevrait clairement qu'ainsi. L'enchaînement des textes semble corroborer la thèse (un brin ardue) que son concept a été fabriqué chimiquement : le « premier maillon » situé dans « l'article "Économie politique" » serait suivi du « maillon [...] médian », situé dans « le chapitre II du *Ms de Genève* », et cette « chaîne » aurait pour « terme » le « chapitre V du livre I du *Contrat social* », situé avant le « Chapitre III du second Livre⁴⁸ ». Le « petit traité [...] extrait » des *Institutions politiques* s'éclaire-t-il grandement sous le prisme poli des *Institutions chimiques*⁴⁹ ?

La note d'éclairage de la formule contenant les « plus » et les « moins » constitue un test idoine. Dans son excellente édition de poche du *Contrat social*, Bruno Bernardi a glissé ces mots : « La distinction entre "volonté de tous" et "volonté générale" est essentielle, mais fait l'objet d'un contresens lorsqu'on s'imagine que de l'une à l'autre l'intérêt particulier disparaît : dans la volonté générale, il est *intégré*. Philonenko a très nettement montré que le calcul infinitésimal constituait l'arrière-plan mathématique de ce chapitre et plus généralement du livre II (*J.-J. R. et la pensée du malheur*, vol. III, chap. 2 [...]). La volonté de tous est la somme arithmétique des intérêts particuliers, la volonté générale est leur intégrale.⁵⁰ » Outre l'usage purement imagé (donc non calculé) du mot « *intégré* », trois éléments étonnent : 1) les volontés « de tous » et « générale » sont toutes deux des sommes d'« intérêts », comme si les « intérêts » pouvaient se transformer sommairement en volontés ; 2) l'« arrière-plan mathématique » est cantonné au « livre II » ; 3) ni les « plus » et les « moins », ni le restant de leur phrase ne sont éclairés chimiquement.

Sur toute la longueur du « XX^e siècle », il n'est pas si étonnant que, selon le net aveu de Bernardi, « aucune lecture globale » du « *Contrat* » ne se soit « dessinée »⁵¹ par écrit. En n'éclairant pas globalement le « traité », l'approche de cet excellent interprète ne

⁴⁴ : BERNARDI in : ROUSSEAU, 2002, pp. 103-120.

⁴⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964^{ep}, p. 245.

⁴⁶ : BERNARDI in : ROUSSEAU, 2002, p. 106.

⁴⁷ : BERNARDI in : ROUSSEAU, 2002, p. 107.

⁴⁸ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 30.

⁴⁹ : ROUSSEAU, 1999 (éd. Bernardi).

⁵⁰ : BERNARDI in : ROUSSEAU, 2001, pp. 205-206 (note 73).

⁵¹ : BERNARDI in : ROUSSEAU, 2001, p. 8.

peut atteindre un tel dessein... et sectionne le fil des livres qui le composent. Le secteur du « livre II » est « mathématique », mais celui du « livre I » est « chimie » : une « chimie du Politique » s'invente à la « relecture de CS I, v »⁵², et « la lecture [faite] du chapitre v commande celle du chapitre VI »⁵³. Les « livres III et IV sont restés » des secteurs (successifs) en « déshérence ». Que dit Bernardi ? Pour globaliser l'interprétation du *Contrat social*, il se tourne vers les États-Unis et trouve fécond de mettre l'accent sur les « problèmes » qui s'y posent ; ce qui le détourne fort d'une « formule célèbre »⁵⁴ dans laquelle Rousseau, sans verser dans le vocabulaire commun de la chimie, donne à lire que « "le *Contrat social*"⁵⁵ » est une « solution »⁵⁶ dans sa globalité.

Les rudiments de science chimique consignés par l'écriture de Jean-Jacques ont laissé des traces dans ses *Écrits politiques*, mais ils n'expliquent pas scientifiquement l'« alchimie extraordinaire [...] de la [...] volonté générale »⁵⁷. Pour l'expliquer, il suffirait de relire géométriquement l'article majestueusement consacré à la chose économique : la réinvention du « corps politique » y est telle que ce *Discours* excellemment réédité s'en montrerait digne d'être couronné au concours Lépine.

Vauban et l'ingéniosité commune

Telle que Philonenko l'a désastreusement conçue en pensant d'abord à « l'entre-destruction des plus et des moins », la « conception mathématique de Rousseau » part d'un pressentiment de « Leibniz » : ce majestueux mathématicien, co-inventeur (avec le lion Newton) du *calcul différentiel et intégral*, « avait pressenti la théorie de l'erreur compensée »⁵⁸ et ce « leibnizien qu'est Jean-Jacques »⁵⁹ aurait conçu sa politique en l'appliquant... mais pas tout simplement. D'où la dérive dans l'*infinitésimal*, suivie d'une complication métaphysique apportée en transposant « l'idée leibnizienne de substance à l'idée de volonté générale »⁶⁰. Tout cela comme si Rousseau (qui « se veut géomètre »⁶¹) n'avait jamais estimé que le « système politique » se déduisait facilement de ses

⁵² : BERNARDI, 1997.

⁵³ : BERNARDI in : ROUSSEAU, 2001, p. 193 (note 40).

⁵⁴ : BERNARDI in : ROUSSEAU, 2001, p. 9.

⁵⁵ : BERNARDI in : ROUSSEAU, 2001, p. 7 (note 1).

⁵⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-6, p. 360.

⁵⁷ : TENZER in : RAYNAUD et RIALS, 1996v, p. 738.

⁵⁸ : PHILONENKO, 1984, III-2, pp. 31-32.

⁵⁹ : PHILONENKO, 1984, II-6, p. 168.

⁶⁰ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 38.

⁶¹ : PHILONENKO, 1984, I-12, p. 288.

« Principes » aux « conséquences [...] lumineuses »⁶². Comment la main de Jean-Jacques aurait-elle pu écrire ces mots à travers la grille d'une forêt d'algorithmes doublée d'un « effrayant appareil de philosophie⁶³ » ? Quant aux « plus » et aux « moins » entre-constructeurs, ne peuvent-ils pas se simplifier et donner lieu à une simplification aussi constructive que parlante ? À cette question, l'ingénieur Vauban répondrait par la positive.

En plus d'avoir été pour le moins « pressenti » en « théorie » par un Leibniz lu par Philonenko, le « procédé de l'erreur compensée » s'est trouvé inscrit dans des « pratiques intuitives » du XVIII^e siècle et d'avant qui se caractérisent par la « compensation mutuelle de valeurs déviantes de tendances opposées »⁶⁴. Vauban a ainsi pratiqué selon Desrosières. Étudiant les « rendements des semences », Vauban a bien employé l'expression « "l'un portant l'autre" » ; commentant ces mots, l'Académie française a précisé que « le résultat s'obtient en "compensant l'un avec l'autre et en composant *une espèce de tout*" »⁶⁵. Desrosières commente cela : « L'opération d'addition fait disparaître les singularités locales, et fait jaillir un objet nouveau d'ordre plus général » en « éliminant les contingences non essentielles »⁶⁶. Le « langage courant » en est parsemé d'expressions vivantes... ou mortes : « "l'un portant l'autre", "le fort portant le faible" (utilisées par Vauban), "bon an, mal an", "l'un dans l'autre", "*grosso modo*" » ; « "au bout du compte" » et « "tous comptes faits" » expriment communément le « saut d'un registre à un autre ». — L'« entre-destruction » même et le nombre des deux registres présents dans la formule épineuse ne s'entendent plus trop difficilement, mais il n'en va pas encore de même pour les « plus » et les « moins » qui se compensent les uns les autres.

En pensant à la « distinction durkheimienne entre le type collectif, reflet de l'idéal du bon citoyen, et le type moyen, résultante arithmétique d'individus égoïstes », Desrosières pense « à la distinction par Rousseau [...] entre la *volonté générale* et la *volonté de tous* » et distingue ceci : « Alors que la seconde n'est qu'une agrégation des volontés individuelles, la première est antérieure et qualitativement supérieure à celle-ci. La volonté générale pré-existe au vote majoritaire, qui la révèle mais ne la crée pas.⁶⁷ » Ce parallèle soulignant un « écho » ne simplifie ni ne fortifie l'enten-

⁶² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I-7, p. 309.

⁶³ : ROUSSEAU, *O.C. t.IV*, 1969e, IV, p. 601.

⁶⁴ : DESROSIÈRES, 2000, p. 93.

⁶⁵ : DESROSIÈRES, 2000, p. 94.

⁶⁶ : DESROSIÈRES, 2000, p. 93.

⁶⁷ : DESROSIÈRES, 2000, p. 127.

dement que l'on a de la formule entre toutes « énigmatique » du *Contrat social*. Pour réussir dans ce genre de fortification, rien ne vaut de consulter l'ingénieur bon sens de Vauban.

Pesant chaque mot de l'énigme, le vertueux auteur de la *Dîme royale* se dirait que, s'il y a « souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale », c'est qu'il en est parfois autrement... et que la « différence » formulée s'avère relative. Au minimum, il doit arriver que la « volonté de tous » et la « volonté générale » ne soient pas « bien » différentes mais différent d'une moindre façon. Au maximum, on peut penser qu'il leur arrive « rarement » de s'identifier : « La volonté générale est rarement celle de tous »⁶⁸. Ensuite, il aurait l'œil à ce détail lisible : si « la volonté générale [...] ne regarde qu'à l'intérêt commun » (et non à l'intérêt général !), « la volonté de tous [...] regarde à l'intérêt privé » sans ne regarder qu'à lui seul, et donc en regardant aussi « à l'intérêt commun ». Cela dit en son for intérieur, ce maréchal poursuivrait : « la volonté de tous » ne « regarde » pas qu'« à l'intérêt privé », mais elle « n'est qu'une somme de volontés particulières » (et non « la somme [...] des intérêts particuliers⁶⁹ »), c'est-à-dire le résultat de leur simple « addition⁷⁰ ». Lorsque ces « volontés » regardent « à l'intérêt commun », leur regard n'est pas pur : il est torve et les charge de « plus » et de « moins » qui sont les signes des erreurs dues « à l'intérêt privé ». À eux près, aux yeux de Vauban, la « volonté de tous » serait la « volonté générale » sans rien ôter. Quand ils s'ôtent du fait qu'ils « s'entre-détruisent », la « différence entre la volonté de tous et la volonté générale » se trouve annulée... et ce qui « reste » de chacune des « volontés particulières » en devient une des « différences » dont la « volonté générale » existe en « somme », intégralement. Ainsi se « généralise⁷¹ » la « volonté de tous », conclurait cet intelligent concepteur après avoir couché son lot de solides éclaircissement sur le papier de son rapport.

L'ingénieur Vauban voudrait se reposer, mais un problème se pose et vient prolonger sa mission délicate. Telle que solidement décrite, la « volonté générale » (identique à la « volonté de tous » généralisée) n'est pas « INDESTRUCTIBLE⁷² » ; pourtant, son inventeur Rousseau la dit telle... Dans le chapitre où elle se décrit sous le titre de l'être, Jean-Jacques a clairement formulé que « la volonté générale n'est plus la volonté de tous » quand « l'intérêt

⁶⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I-4, p. 297.

⁶⁹ : BERNARDI in : ROUSSEAU, 2001, pp. 205-206 (note 73).

⁷⁰ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 31.

⁷¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-4, p. 374.

⁷² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-1, p. 437.

commun s'altère et trouve des opposans »⁷³ ; ce qui ne signifie pas qu'alors la « volonté générale » n'est plus (étant totalement détruite), mais que, sa destruction totale n'entrant jamais dans ses possibilités, sortir du doux « regne » de l'« unanimité » lui laisse toujours au moins un mode d'existence. De ces modes possibles, Vauban en lirait deux : 1) le mode majoritaire (destructible), où une clause reconstructrice du « contract social » entre en jeu⁷⁴ ; 2) le mode individuel (indestructible), où la « volonté générale » qu'un vendu « élude » ne s'« éteint » pas « en lui »⁷⁵. Hegel en a lu un troisième : 3) le mode « véritablement général⁷⁶ » (indestructible), d'où l'« intérêt commun » dépasse profondément « ce qu'il y a de commun » aux « différens intérêts »⁷⁷.

Pour finir et regagner son repos, notre noble consultant nous livrerait sans doute ses dernières recommandations sur un ton de testament. Il recommanderait de ne plus prendre « les plus et les moins » pour des « infinitésimales », de bien entendre que c'est la GÉNÉRALISATION de la « volonté de tous » qui s'opère par leur « entre-destruction » mal interprétée... et d'espérer du fait que les règnes de plus en plus rugueux du malheur ne peuvent détruire la « volonté générale » dans sa totalité. Lisant nos pages qui vont le quitter, regretterait-il d'être passé à côté de la vie géométrique du *Contrat social* ? Je préfère l'imaginer refermant son exemplaire du « traité » avec, dans son regard – déformation professionnelle ou prescience – , l'image persistante d'un mur crénelé.

2

LA FIGURE CRÉNELÉE OU LA CONCORDANCE DES AIRES

L'entrée des différences élémentaires

La géométrisation réopérée de toutes les volontés du *Contrat social* PEUT commencer sans ERREUR par la fin de LA formule : « la volonté générale » y est textuellement la « somme » des éléments

⁷³ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-1, p. 438.

⁷⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-5, p. 359.

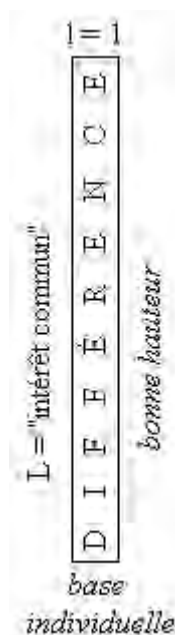
⁷⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-1, p. 438.

⁷⁶ : HEGEL, 1994, add. § 163/1, p. 593.

⁷⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-1, p. 368.

que sont les « différences » additionnées ⁷⁸. D'avant ou d'après la définition de l'intégration signée par Cauchy et Riemann, il y a différentes façons de démontrer que ces « différences » ont tout d'une simple surface rectangulaire caractérisée par : 1) une *base individuelle* d'une unité de large ; 2) une LONGUEUR à la *bonne hauteur* de l'« intérêt commun »... que chacune « regarde » sans particulièrement regarder ailleurs. N'ayant ainsi nul « plus » ou « moins » pour différer, elles ne diffèrent nullement entre elles et s'avèrent égales. Leur égalité aidant, s'en figurer une permet de se les figurer toutes.

Figure 1 :



La DIFFÉRENCE qui figure ci-dessus est exactement la volonté d'*un* individu vivant en communauté dont le regard ne vise rien de particulier. Il s'observe qu'elle n'est ni infiniment ni absolument "petite". La largeur de ce rectangle debout ne s'évanouit pas dans une tension vers zéro qui le rendrait « infinitésimal ⁷⁹ » : elle signifie le type d'individualité qui entre dans ses caractéristiques en égalant sa mesure à *un*. Le long nombre de sa longueur résulte ici d'une sorte de numérisation complète de l'« intérêt commun » (si complexe), suivie de sa fidèle traduction graphique. En y regardant mieux, il contient même toutes les informations relatives à cette volonté individuelle au grand complet (c'est-à-dire sans

⁷⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

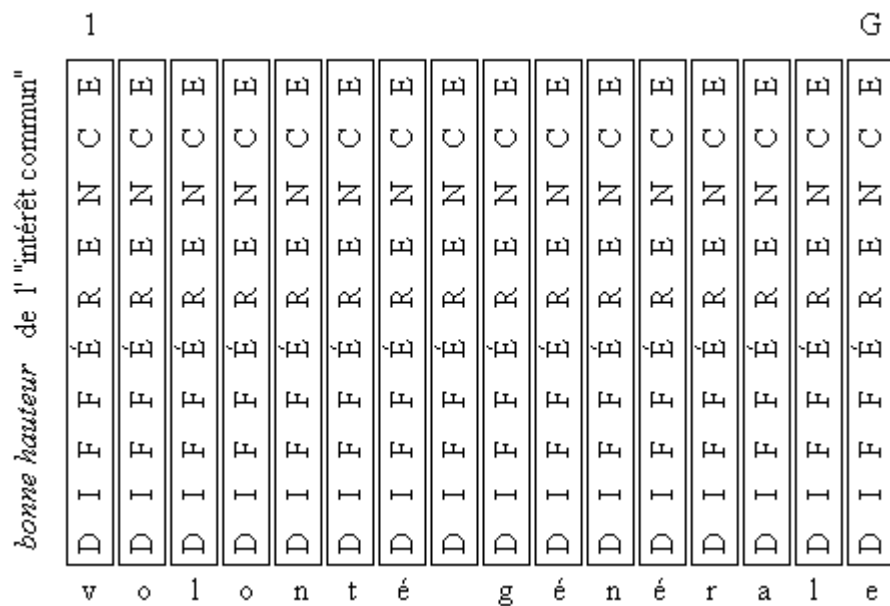
⁷⁹ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 28.

perte ni fatras). Le « PRINCIPE DE LA CONSERVATION DE SOI » et le « PRINCIPE DE PITIÉ »⁸⁰ y sont contenus et se rapportent tous « deux⁸¹ » (mais différemment) à son « intérêt » plus ou moins vital à ne pas « ERRER⁸² ». En multipliant ses mensurations que sont sa haute taille et sa carrure largement neutre, on obtient son *AIRE*... qui constitue longuement son *CODE NUMÉRIQUE*. — Après avoir isolé l'une des « différences » qui font vraiment la « volonté générale » afin de la géométriser, il faut sortir de cette abstraction qui passerait de l'utile à l'absurde en se prolongeant davantage, et donc briser son isolement ci-dessous.

L'aire de la volonté générale

La « volonté générale » se construit en alignant une généralité de « volontés individuelles » qui veulent identiquement l'« intérêt commun » à l'état pur et deviennent, dès lors, des « différences » en s'intégrant toutes sans la moindre anicroche. Pour illuminer ce que ces lignes décrivent d'elle avec leur peu de mots, il convient d'aligner sa construction figurative.

Figure 2 :



L'alignement de ces DIFFÉRENCES (accolées... à une distance les distinguant près) montre qu'une forme d'« INTÉGRATION » y a bien eu lieu en formant un rectangle de rectangles (sinon, il n'y

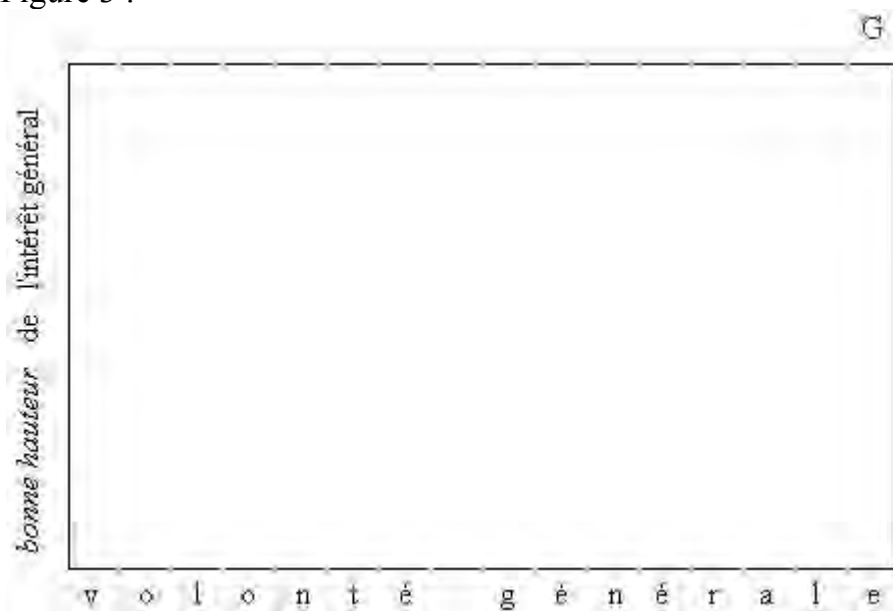
⁸⁰ : GOLDSCHMIDT, 1983, pp. 311 et 331.

⁸¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964*di*, p. 125.

⁸² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964*cs*, II-3, p. 371.

aurait que les rectangles alignés), mais pas la raison pour laquelle Rousseau ne parle que d'une « somme ». En parlant ainsi, Jean-Jacques indique qu'il raisonne sur les aires sans rien montrer aux lecteurs superficiels. En effet, le « calcul différentiel et intégral » offre surtout une façon de calculer des aires et porte aussi le nom (désormais démodé) de « calcul sommatoire ». Le raisonnement formulé murmure ceci : en définissant la « volonté générale » à l'aide des aires « élémentaires » (ou "auxiliaires"⁸³) que sont les « différences », son inventeur a entendu la définir par le nombre qui s'obtient en les additionnant toutes... et donc par l'aire qui la définit totalement sur base de sa généralité.

Figure 3 :



Il n'est pas indifférent de déterminer le sens profond de l'aire purement définie par la définition « sommatoire » de la « volonté générale ». Tout ce qui figure après avoir gommé les cloisons de la *figure 2* se trouve être le portrait « véritablement⁸⁴ » hégélien du concept rousseauiste. Mais il n'y a rien d'assommant à penser que Rousseau l'avait bien en tête avant Hegel.

La construction des volontés particulières

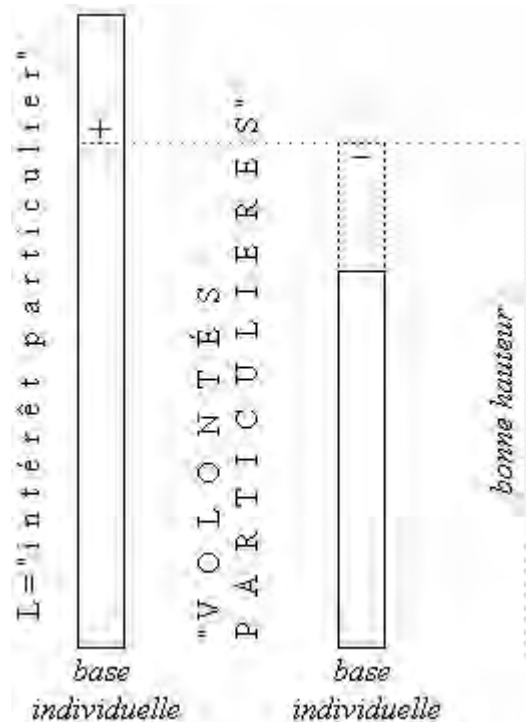
« Il y a » toujours « de la différence entre » les « différences » et les « volontés particulières » ; celles-ci regardent « à l'intérêt privé », les autres ne regardent qu'« à l'intérêt commun », et ont

⁸³ : PHILONENKO, 1984, III-2, pp. 31-32.

⁸⁴ : HEGEL, 1994, add. § 163/1, p. 593.

pour « somme » la « volonté générale » : mais osez ajouter à ces mêmes « différences » les « plus et les moins » que la « volonté de tous » verra s'entre-détruire, il restera que vous aurez construit les « volontés particulières ». Rares sont les gens au courant de la « différence » formulée par ce pastiche. En isolant deux éléments (un par signe) pour les conduire graphiquement à la particularité, je vais tâcher d'informer qui l'ignore.

Figure 4 :



Les « volontés particulières » sont tout aussi *individuelles* que les « différences », mais elles ont acquis (par ajout) des « intérêts différents ⁸⁵ » en ne se privant pas d'être particulièrement *individualistes*. Le « plus » de l'une et le « moins » de l'autre relèvent de l'« intérêt privé » : sommairement vus, ils s'identifient à lui de telle sorte que l'« intérêt particulier » résulterait de l'addition de l'« intérêt commun » et de l'« intérêt privé » ; précisément lus, ils sont un "excès" puis un "défaut" qui surviennent sur le plan de la « volonté » quand un duo d'individus « regarde à l'intérêt privé » en regardant « à l'intérêt commun ». Il n'est même pas "con" de les penser autrement que comme des « erreurs ».

Placés sous le regard du bon « M. d'A. », ces « deux intérêts particuliers » s'accorderaient-ils sans la présence d'un « tiers » ? Leurs « volontés » rectangulaires présenteraient-elles la rugosité

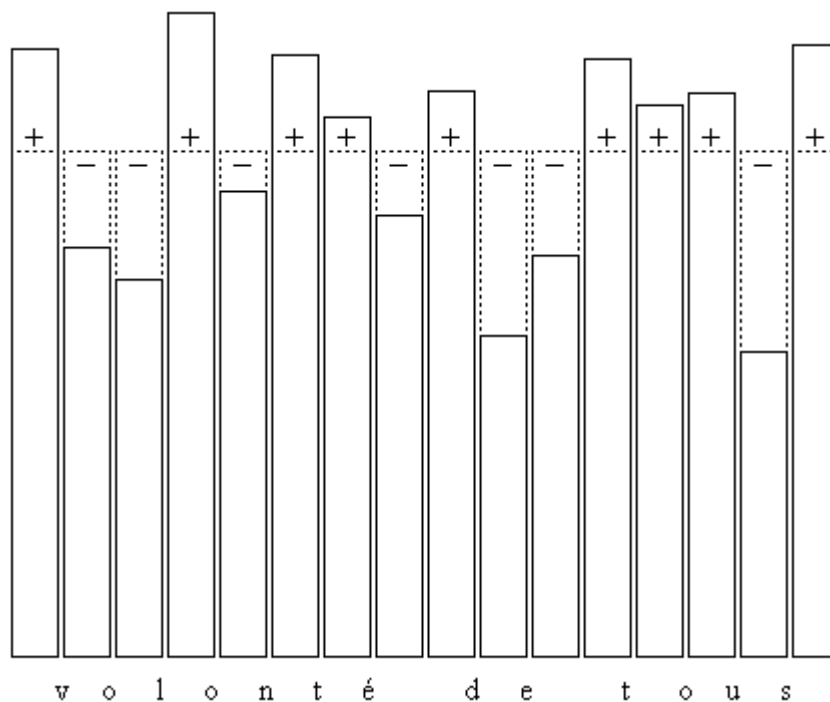
⁸⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371 (note *).

de s'opposer jusqu'à la lâcheté d'un duel, même si le « plus » et le « moins » ont bien l'aire de s'entre-détruire ? Pour en avoir le cœur net, il faudrait leur adjoindre une tierce « volonté », c'est-à-dire une troisième "différence" (particularisée ou non), attendre et voir. Il y a nettement mieux à faire : en particularisant toutes les « différences » de la *figure 2*, la « volonté de tous⁸⁶ » sera toute construite, fera son entrée, accordera des réponses constructives et ne fera pas de la figuration.

La volonté de tous en somme

Tout comme la « volonté générale » est d'abord une « somme [de] différences » qui n'ont ni « plus » ni « moins » pour différer, la « volonté de tous » est une « somme de volontés particulières » où « les plus et les moins » sont autant d'hôtes à ôter. Il est singulièrement significatif que Jean-Jacques ne parle pas *des* "volontés de tous" (au pluriel), mais de « la volonté de tous » (je souligne d'un trait qu'il entend là quelque union que Philonenko n'entend pas). Mais comment les différentes « volontés particulières » se conjuguent-elles en UNE « volonté » qui diffère « souvent bien » de la « volonté générale » ? Se la figurer va répondre.

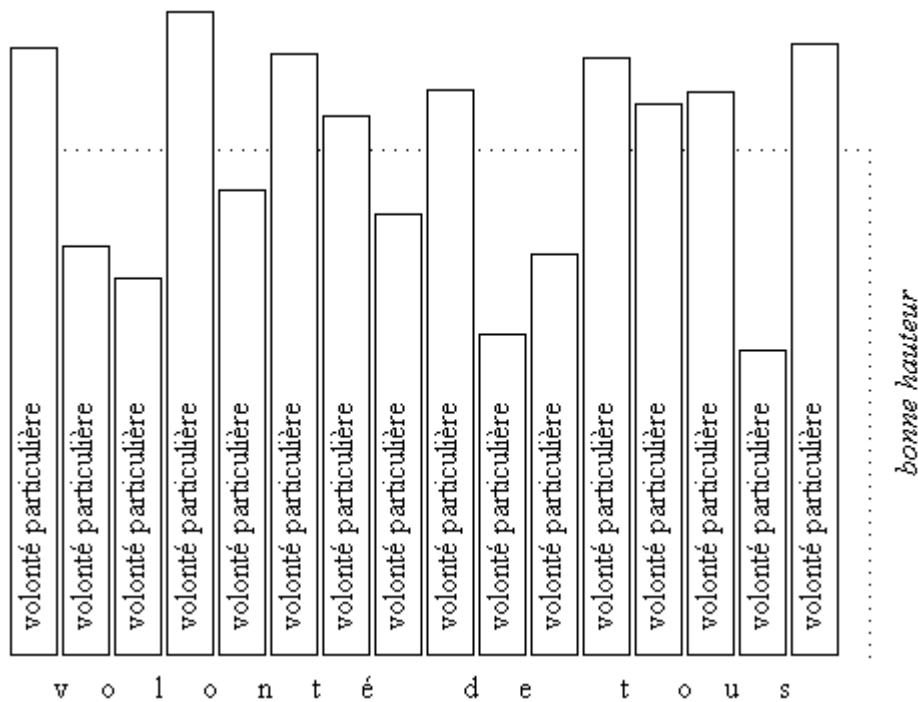
Figure 5 :



⁸⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

La « volonté de tous » qui figure en surplomb d'ici présente à la fois un fort crénelage de façade (que Vauban aurait fait détruire pour irrégularité) et la silhouette régulière de la « volonté générale » (qui la ponctue d'un minimum de ciment ou d'unité). En fondant « les plus et les moins » dans les supports alignés de leur ajout, la « différence » entre la « volonté de tous » et la « volonté générale » apparaît plus fortement.

Figure 6 :



En passant une main imaginaire sur la partie faîtière de cette *figure 6*, on imagine mieux le rugueux différend dont la « volonté de tous » peut être le siège, le désaccord entre « tous les intérêts » qui s'y veulent et l'« obstacle » à « l'intérêt commun » déjà lus en une note de Rousseau ⁸⁷. Pourtant, il y a bien de l'UNITÉ entre ces « volontés » si « particulières » et différentes ! Comme son nom choisi l'indique, la « volonté de tous » revêt toujours un caractère unitaire. Comment cela se peut-il ? Des mots annonciateurs de la note précitée répondent. Après avoir formulé que « l'opposition des intérêts particuliers » avait « rendu nécessaire l'établissement des sociétés [...] rendu possible » par la possibilité même de leur « accord », Jean-Jacques avance : « C'est ce qu'il y a de commun dans ces différents intérêts qui forme le lien social, et s'il n'y avait

⁸⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371 (note *).

pas quelque point dans lequel tous les intérêts s'accordent, nulle société ne sauroit exister »⁸⁸. En regardant la *figure 6*, on est porté à croire que cette part commune s'élève au niveau de la volonté particulière la plus basse et pas plus près de la *bonne hauteur* de l'« intérêt commun » (d'avant ?). Trois points de suspension sont là pour l'indiquer... Faut-il considérer que « cet intérêt commun » à « tous » diffère de ce qui se nomme « véritablement » l'"intérêt général" ? En portant le regard sur la *figure 5*, la vision des choses textuellement avancées par Rousseau se précise et s'approfondit considérablement : « ce qu'il y a de commun » continue sous les « moins » qui l'occultent partiellement et s'avère aussi haut que les « différences » étaient hautes. Hegel en dirait que sa « volonté générale » hante hautement la « volonté de tous », même si celle-ci ressemble au mur le plus profondément crénelé du plus détruit des châteaux.

Malgré toutes ces réussites géométriques, le traité du *Contrat social* devra, de surcroît, faire preuve de psychologie ou d'« art [politique]⁸⁹ » pour que son concept le plus concret survive à sa rugosité. J'y reviendrai dans un moment difficile. Ici même, au terme d'une longue immersion dans de l'imperfection prononcée, je caresse un instant le doux rêve d'atténuer le crénelage obtenu, de baisser d'un cran l'amplitude des créneaux inspirés des faits réels et d'ainsi adoucir le raisonnement exposé depuis des pages. Resteraient de légers heurts à gérer, de menus tiraillements entre amis, une tension superficielle sous laquelle « tous » gagneraient et garderaient l'impression que tout marche parfaitement... sur le papier, mais rien de très révélateur. Avec Machiavel, Rousseau et Hegel ne peuvent que s'accorder à penser qu'un vague crénelage révèle moins qu'un faite démonté. Le moment de décrire ce type de simplicité en est différé.

La bonne différence entre volonté de tous et volonté générale

Entre la « volonté de tous » et la « volonté générale » dont les aires concordent, « [il] y a » toujours « bien » une « différence » de texture qui entraîne une « différence » de réalisme et une autre d'unité. En outre, il arrive « souvent » que la « volonté générale » soit associée à une "volonté de la plupart" et donc dissociée de la « volonté de tous » unanimement entendue. Enfin, il peut arriver que la « volonté de tous » ait une aire discordante devant l'aire de la « volonté générale » et ne s'en « généralise⁹⁰ » pas. Il s'ensuit

⁸⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-1, p. 368.

⁸⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371 (note *).

⁹⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-4, p. 374.

que, dans la rigueur mathématique des « vrais principes » et sans rien escamoter, la « volonté de tous » et la « volonté générale » ne s'identifient jamais... mais celle-là n'est pas sans pouvoir entrer en équivalence exacte avec celle-ci, une telle entrée équivalant à une mise en concordance de leurs aires.

Mieux que les divers textes qu'elle traduit géométriquement, la *figure 2* montre une « volonté générale » de TEXTURE *LISSE* : les sommets des « différences » forment autant de tirets que la réalité n'espace point et alignent un calme plat. Quant à elle, la *figure 6* montre une « volonté de tous » de TEXTURE *RUGUEUSE* : la « somme » de toutes ses différentes « volontés particulières » est faite de hauts et de bas alignés comme dans la vie, quand tout n'est pas simple ou parfait. — Philonenko a jugé bon d'écrire que, « dans sa pure définition », « la volonté générale [...] n'était pas du tout utopique »⁹¹. À quel endroit du monde a-t-il pu dégotter assez de « volontés » atteignant la divine perfection d'être également des « différences » ? Nulle part à le lire. Lu selon la seule « volonté générale », le « *Contrat social* » en est pris pour une « utopie »⁹² centrée sur un « horizon nouménal »⁹³. À l'inverse, la « volonté de tous » se monte « en prenant » seulement les « volontés » des « hommes tels qu'ils sont »⁹⁴. Recentrée sur cette autre notion, la lecture du *Contrat social* devient réaliste et se met à correspondre à la réalité de son écriture. — Si la cohérence n'était jamais un brin tordue, la concordance des aires impliquerait que la « volonté de tous » généralisée aurait tous les mêmes « caractères » que la « volonté générale » avec le réalisme en prime (d'où son primat dans le « traité »). À la « différence » de la « volonté générale », la « volonté de tous » est « souvent bien » loin de l'unité d'avoir des « éléments »⁹⁵ qui se solidarisent par similitude. L'unité qui demeure théoriquement sous son crénelage et fait parler d'elle au singulier n'est pas aussi pratique. Lorsque la « mer infinie de la dissimilitude »⁹⁶ monte, brise et démonte la ligne la plus haute de la « volonté de tous » jusqu'à faire sombrer l'« unanimité » qui régnait auparavant, le secours (logiquement psychologique) du « contract social » s'organise.

La généralisation (rugueuse) de la « volonté de tous » a pour but principal d'accorder le pouvoir d'exactly faire comme si la « volonté générale » assurait encore la « suprême direction » du

⁹¹ : PHILONENKO, 1984, III-4, p. 82.

⁹² : PHILONENKO, 1984, III-4, p. 81.

⁹³ : PHILONENKO in : RAYNAUD et RIALS, 1996k, p. 326.

⁹⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I, p. 351.

⁹⁵ : DURKHEIM, 1918 ; 2002, p. 26.

⁹⁶ : PLATON, 1950*pol*, 273d, p. 366.

« corps collectif »⁹⁷ quand « les plus et les moins » l'ont poussée à un retrait. S'il y a bien un « caractère » suprêmement important de la « volonté générale » qui doit se retrouver à l'identique dans la « volonté de tous » généralisée, c'est celui dont elle NE « PEUT ERREUR »⁹⁸ et que l'on peut nommer *INERRANCE*. Si les aires de la « volonté de tous » et de la « volonté générale » ne sont nullement différentes en ce que leurs chiffres concordent parfaitement, alors elles sont toutes deux identiquement inerrantes. Entre elles, dans ce cas, il n'y a qu'une *bonne différence*. La « volonté de tous » en est d'une telle bonté qu'elle prend souvent le nom de la « volonté générale » sous la plume sans faute de Rousseau.

Les plus et les moins et la division politique

Quand « il y a [...] bien de la » (*bonne*) « différence entre la volonté de tous et la volonté générale », « les plus et les moins » étant fort amples, toutes les « volontés » particulièrement inégales ont aussi l'inégalité d'être soit gouvernées, soit gouvernantes. La « volonté de tous » s'avère politiquement divisée : une partie de ses « volontés particulières » y forme un gouvernement. — Selon la science politique du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, les « Gouvernements » sont d'abord des « remède[s] » opposés à la « Loi du plus fort »⁹⁹ ou à la force destructrice du pur « intérêt privé ». Autrement dit, ils répondent au mal inégalitaire qui s'est répandu dans l'histoire du monde et qui crénele amplement la quasi totalité des « volonté[s] de tous » à l'état civil dès lors étatisé. En quelque sorte, les ÉTATS ont fait leur entrée pour éviter une *mauvaise différence* « entre la volonté de tous et la volonté générale ».

Le « LIVRE III » du *Contrat social* traite plus que proportionnellement « du Gouvernement »¹⁰⁰. Tout « bon gouvernement » relatif à « un État » y est certes défini comme étant la « moyenne proportionnelle » d'une « proportion continue »¹⁰¹ telle que son nombre (plus ou moins « aristocratique ») est égal à la « racine carrée du nombre du peuple »¹⁰², mais Rousseau ne tarde pas à indiquer qu'il prend « ce nombre » enraciné « pour un exemple » et que les « rapports » dont il « parle ne se mesurent pas seulement par le nombre des hommes »¹⁰³. Déjà au « LIVRE II », il avait eu

⁹⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-6, p. 361.

⁹⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

⁹⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964di, II, p. 184.

¹⁰⁰ : ROUSSEAU, 2001, p. 42.

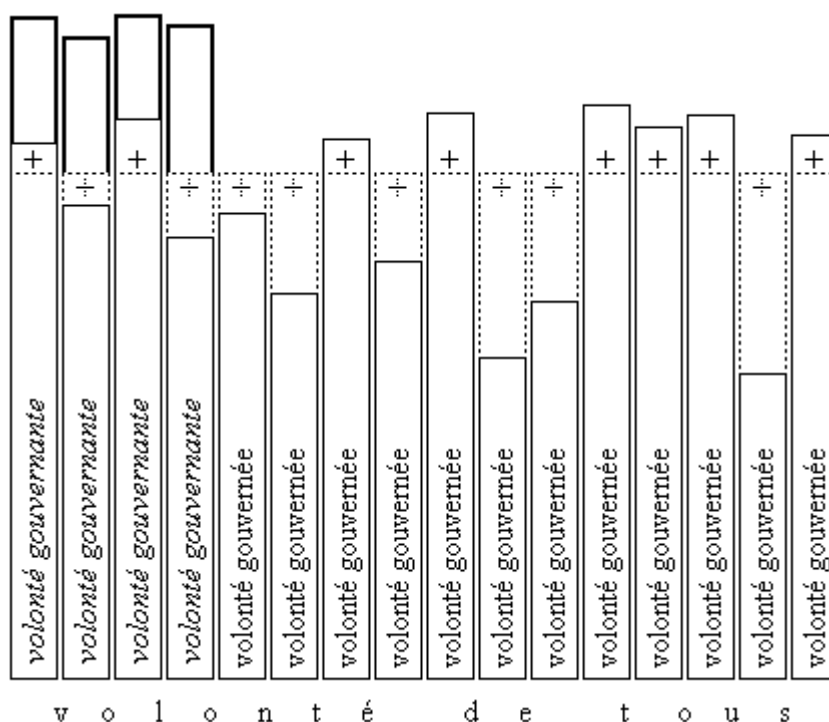
¹⁰¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-1, p. 396.

¹⁰² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-1, p. 398.

¹⁰³ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-1, p. 398.

l'air d'écrire que la « volonté » ne se généralisait qu'en « grand nombre ¹⁰⁴ » avant d'affirmer – ô combien plus fermement – que « ce qui généralise la volonté est moins le nombre des voix » (ou des « petites » « volontés particulières ») « que l'intérêt commun qui les unit » ¹⁰⁵. Ici, il raisonne – plutôt peu fermement – sur la "nombreuse" grandeur quantitative du « peuple » en laissant lire entre les lignes que "ce qui divise la volonté" est lié à l'« intérêt privé » qui désunit. — Il faut enfin interpréter géométriquement les plus claires indications de Jean-Jacques : « moins les volontés particulières se rapportent à la volonté générale, [...] plus la force réprimante » (ou "remédiant") « doit augmenter », et par ainsi « le Gouvernement, pour être bon, doit être relativement plus fort à mesure que le peuple est plus nombreux. ¹⁰⁶ » Parce qu'il est « naturel » que les « différentes volontés deviennent plus actives à mesure qu'elles se concentrent » ¹⁰⁷, il devient clairement lisible que le « gouvernement » doit se concentrer pour avoir tout juste la « force » de compenser la somme des « plus » et des « moins » pris en valeur absolue (c'est-à-dire sans aucun signe négatif), et donc privés de leur « entre-destruction ».

Figure 7 :



¹⁰⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

¹⁰⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-4, p. 374.

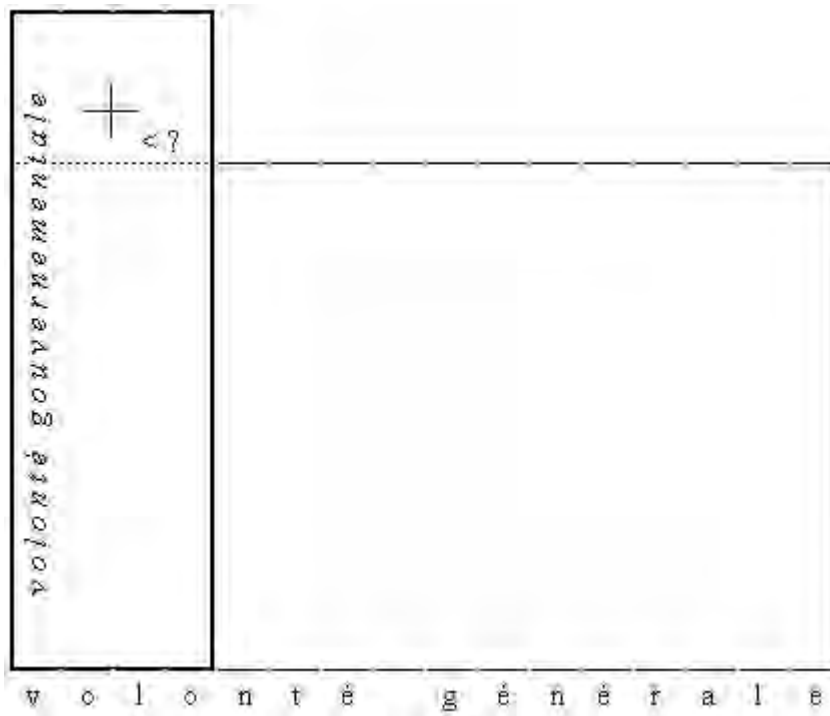
¹⁰⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-1, p. 397.

¹⁰⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-2, p. 401.

La « volonté de tous » de la *figure 7* est généralisée pour de bon, mais les « volontés particulières » dont elle est la « somme » ont des « plus » et des « moins » d'une ampleur si forte qu'elle errerait si elle ne se dotait pas d'un « gouvernement » à sa mesure. En prenant la « racine quarrée » que Rousseau préconise, j'ai obtenu quatre "volontés gouvernantes" et douze "volontés gouvernées". Pour signifier que le « gouvernement » répond aux « plus » et aux « moins » qui ne « s'entre-détruisent » positivement plus dans sa perspective, des pointillés ont barré chaque « moins » en forme de « plus ». Les "volontés gouvernantes" ont trois hauts traits parallèles : 1) le trait (en tirets) de la « faible » *volonté générale* ; 2) le trait (fort, gras ou grossi) de la « volonté de corps » au « second rang » des niveaux d'activité ; 3) le trait (plus fin que nature) de la « volonté particulière » au « premier de tous » ; « dans le Gouvernement », « chaque membre [en] est premierement soi-même, et puis Magistrat, et puis citoyen »¹⁰⁸. « Gradation directement opposée à celle qu'exige l'ordre social. »

Nul besoin d'un quotient intellectuel vertigineux pour deviner que les "volontés gouvernantes" forment une *sous-volonté de tous* qui équivaut à une *volonté sub-générale*... suractive par rapport à la « volonté générale » et souveraine.

Figure 8 :



¹⁰⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-2, p. 401.

Sur fond de vraie « SOUVERAINETÉ [...] INDIVISIBLE ¹⁰⁹ » et de « volonté générale » toujours indivise, en divisant relativement et non absolument la « volonté de tous » généralisée, une "volonté gouvernementale" a pris forme et forme un tout. Pour contrer le mal des petits « plus » et « moins », il y a un grand « plus »... qui pourrait l'aggraver (un grand « moins » prendrait sa place sans rien changer au raisonnement). Bien que le « GOUVERNEMENT » soit défini comme une « administration suprême », il n'a « qu'une vie empruntée et subordonnée » et n'en peut agir que « selon les directions de la volonté générale » ¹¹⁰. Ce grand « plus » n'ayant pas la vertu de s'autodétruire une bonne fois pour toutes, il faut le faire entrer en « subordination ¹¹¹ » et l'y maintenir. — Comme Jean-Jacques l'a constaté, la « maniere d'ordonner dans le tout ce tout subalterne » (et superposé) ne va pas sans poser de graves « difficultés » ¹¹². Le « LIVRE III » du *Contrat social* en contient déjà un chapitre sur « COMMENT SE MAINTIENT L'AUTORITÉ SOUVERAINE ¹¹³ » et finit par un « MOYEN DE PRÉVENIR LES USURPATIONS DU GOUVERNEMENT ¹¹⁴ ». Le *Contrat social* en contient un « LIVRE IV Où continuant de traiter des lois politiques » (« c'est-à-dire, de la forme du Gouvernement ») « on expose les moyens d'affermir la constitution de l'État » ¹¹⁵.

3

LA FIGURE LISSÉE OU LA CONCORDANCE DES FORMES

L'entre-destruction des plus et des moins

Dans le cas de figure où la « volonté de tous » est crénelée et généralisée par son aire numériquement concordante, les « plus » et les « moins » se compensent automatiquement par calcul mais ils ne s'« entre-détruisent » pas pour la cause. Dans leur formule, Rousseau affirme le contraire d'une étrange façon : vouvoyant, il

¹⁰⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-2, p. 369.

¹¹⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-1, pp. 395, 396 et 399.

¹¹¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964lem, VII, p. 826.

¹¹² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-1, p. 399.

¹¹³ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-12, p. 425.

¹¹⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-18, p. 434.

¹¹⁵ : ROUSSEAU, 2001, pp. 42-43.

invite à les "ôter" avant de les déclarer "entre-détruits". Qu'est-ce que cela signifie ? *Où les mots ont un sens précis, on n'ôte pas ce qui n'existe plus !* Ses chers lecteurs sont-ils invités à évacuer les gravas de leurs restes ruineux ? Les « différens gouvernemens » sortant d'eux (étant construits contre leurs effets), ces « plus » et ces « moins » ne peuvent avoir une existence aussi nulle. En fait, sans ignorer que la « compensation » de leurs « aires » n'emporte malheureusement pas celle de leurs « formes », il demande seulement d'*en faire abstraction* pour ensuite mieux revenir à l'univers concret... avec les seuls lecteurs qui savent le suivre. Ce faisant, il transforme la CONCORDANCE DES AIRES en CONCORDANCE DES FORMES et en obtient des avantages.

Dire à travers la « volonté de tous » et la « volonté générale » que les « volontés particulières » sont « souvent bien » différentes des « différences » situe principalement la formule dans le monde très ou trop rugueux, de plus en plus rugueux, malheureux jusqu'à la modernité, et cette RUGOSITÉ accuse en s'accusant. Arrondir les angles de l'expression pour ne pas donner l'impression de vouloir « détruire tous les Gouvernemens ¹¹⁶ » modernes, cela n'a rien de désavantageux et Jean-Jacques a pu oser cette prudence : en ôtant « les plus et les moins », il déploie la politesse de ne pas aborder trop souverainement le difficile problème du « Prince ¹¹⁷ ». Étant plus « géomètre » et moins *calculateur*, Rousseau se trouve ainsi mieux à son aise. — Pareille mise entre parenthèses du crénelage est aussi et surtout avantageuse parce qu'elle permet de mettre de côté le problème d'UNITÉ dû à la désunité dont les « plus » et les « moins » sont chargés, et dès lors d'avancer sur le terrain dégagé de l'INERRANCE. *Inerrance* dont la « volonté générale » et la « volonté de tous » prennent identiquement valeur de « remède ¹¹⁸ » quand « celle-ci » équivaut à « l'autre » ; équivalence théorique qui passe « souvent » par un « bon gouvernement »... et parfois par des "tiers équilibrages" (du genre du « TRIBUNAT ¹¹⁹ ») pour vraiment remédier dans la pratique.

Si « les plus et les moins » s'entre-détruisaient sans laisser la moindre trace, alors la « volonté de tous » remédierait au malheur rien qu'en ayant la bonne aire de la « volonté générale »... mais il n'en est « souvent » rien. Quand le « gouvernement » s'avère bien construit et ne commet pas d'insubordination, alors tout se passe comme si « les plus et les moins » s'entre-détruisaient de la sorte. En escamotant les fosses et les bosses de la « volonté » principale

¹¹⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964*lem*, VI, p. 804.

¹¹⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964*cs*, III-1, p. 396.

¹¹⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964*mg*, I-2, p. 288.

¹¹⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964*cs*, IV-5, p. 453.

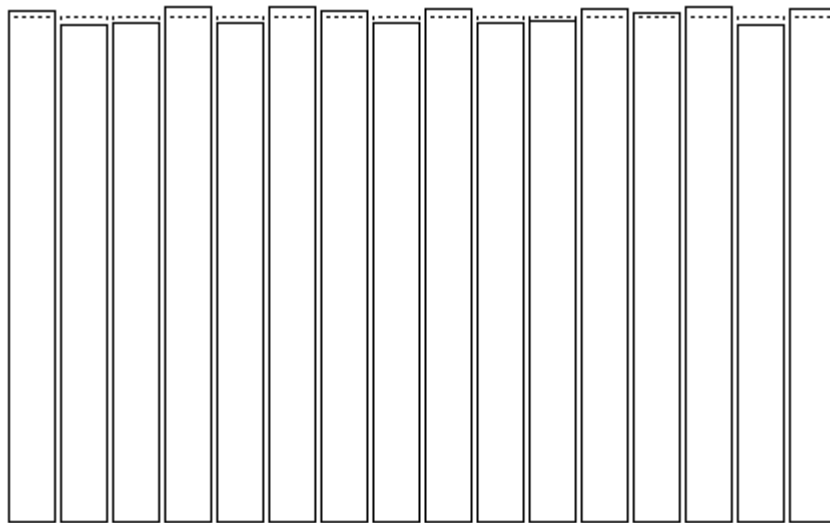
entre toutes, Rousseau a rendu son cheminement plus rapide... et moins escarpé. Amputer fictivement les « volontés particulières » lui a ouvert l'équivalent d'un raccourci. Aucun faux espoir n'y est semé, à la différence des mauvais lecteurs qui oseront y lire une extermination de la vie privée.

La description de l'indestructible

Tout ce qui « reste » de la « volonté de tous » après le lissage fictif par « entre-destruction » dont elle fait l'objet au « Chapitre III du second Livre du *Contrat social* », c'est exactement sa part « INDESTRUCTIBLE ¹²⁰ » décrite sous le nom de « VOLONTÉ GÉNÉRALE » à l'entrée du quatrième et dernier livre du *Contrat social*. Malgré le sujet de son titre et conformément à une certaine identification fictive voulue par Rousseau, ce chapitre descriptif en a principalement pour la « volonté de tous ».

La description commence par la RUSTICITÉ sise dans le Valais suisse, sans le nommer. « [S]ous un chêne », tous les « paysans » de ce pays sont simplement sages et « n'ont qu'une seule volonté, qui se rapporte à la commune conservation, et au bien-être général » ¹²¹. Parce qu'en ces « troupes » rustiques « le bien commun se montre par tout avec évidence, et ne demande que du bon sens pour être aperçu », les « volontés » si peu « particulières » qui le regardent « se rapportent » parfaitement ou presque « à la volonté générale » ; leurs « plus » et « moins » en sont insensibles.

Figure 9 :



¹²⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-1, p. 437.

¹²¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-1, p. 437.

La *figure 9* ose montrer la « volonté de tous » (généralisée) dans sa meilleure forme et son plus simple appareil. Ses « volontés » n'ont pas d'écriture(s). Les « plus » et les « moins » sont si ténus qu'un « + » ou même un « - » n'y tiennent pas ! — La moindre des rugosités concrètes que la géométrie descriptive de Rousseau vient de rencontrer se rencontre également dans les « PREMIÈRES SOCIÉTÉS ¹²² » et dans les « sociétés primitives ¹²³ ».

Quand « les intérêts particuliers commencent à se faire sentir » et que l'heureuse simplicité de « l'intérêt commun s'altère », la fiction finit par devenir intenable. L'« unanimité » idéale et son type d'unité se brisent sur la montée des « voix » discordantes : en un éclat, « la volonté générale n'est plus la volonté de tous » et change de mode (devenant majoritaire et gouvernée) ; en une multitude d'éclats, elle devient « muette » et « subordonnée ». À l'entame du livre ultime du « traité », « les plus et les moins » de la rugueuse texture ramènent ainsi sensiblement leur ampleur en détruisant la rusticité... et en finissant de construire un contraste accusateur de teneur primitiviste.

La finale du "Chapitre I^{er} du Livre IV du *Contrat social*" se situe fort loin de l'esprit d'équipe valaisan. Jean-Jacques décrit la psychologie vécue à ce stade : « Chacun, détachant son intérêt de l'intérêt commun, voit bien qu'il ne peut l'en séparer tout-à-fait, mais sa part du mal public ne lui paroît rien, auprès du bien exclusif qu'il prétend s'approprier. ¹²⁴ » L'attachement opposé à ce détachement se nomme VERTU.

La vertu des volontés particulières

Le texte du premier *Discours* n'est pas sans un « tableau » où la « vertu » habite tous les « foyers rustiques » de la Rome dont « O Fabricius ! » aimait tant la « simplicité Romaine » ¹²⁵. Vers sa fin, Jean-Jacques a bien l'art de s'y écrire : « O vertu ! Science sublime des âmes simples ¹²⁶ »... mais cela ne la définit pas assez géométriquement.

Dans le *Discours sur l'économie politique*, Rousseau imprime une première définition géométrisante : « la vertu n'est que [...] conformité de la volonté particulière à la générale ¹²⁷ » ; et « tout homme est vertueux quand sa volonté particulière est conforme

¹²² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-2, p. 352.

¹²³ : CLASTRES, 1974.

¹²⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-1, p. 438.

¹²⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964dsa, I, p. 14.

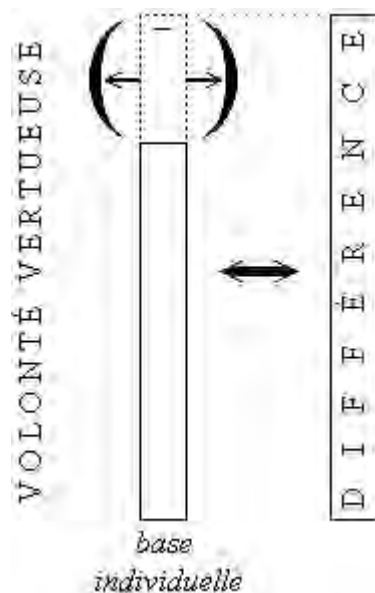
¹²⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964dsa, II, p. 30.

¹²⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964ep, p. 252.

en tout à la volonté générale ¹²⁸ ». Être ainsi « conforme [...] à la volonté générale », c'est CONCORDE avec sa FORME. Ces mots – fort peu dynamiques – font penser que seules les « différences » sont vertueuses... et qu'il n'y en a pas dans le cadre étatique. Ce qui ne colle pas avec le fait que l'État romain a eu un moment de « vertu » aux yeux de Jean-Jacques.

Dans le *Manuscrit de Genève* et dans le livre politique de son *Émile*, Rousseau définit la « vertu » par la « force ». De sa main, on peut lire ceci : « Tout ce qu'on voit concourir à ce plus grand bien [de tous], mais que les loix n'ont point spécifié, constitue les actes de civilité*, de bienfaisance, et l'habitude qui nous dispose à pratiquer ces actes même à nôtre préjudice est ce qu'on nomme force ou vertu. ¹³⁰ » Éducateur, il choisit ces mots : « Le mot de *vertu* vient de *force* ; la force est la base de toute vertu. La vertu n'appartient qu'à un être foible par sa nature et fort par sa volonté » ¹³¹. — En « chacun » des siens, la « vertu » n'est autre que la « force » de s'"ôter" son « plus » ou son « moins » pour se mettre en « conformité »... mais elle n'arrive réellement qu'à faire vivre *comme si* on avait réintégré la forme d'une « différence », ce qui a quelque chose de fictionnel (ou d'un « masque » bienfaiteur) : « les plus et les moins » se détruisent vertueusement et « s'entre-détruisent » avec la même réalité.

Figure 10 :



¹²⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964ep, p. 254.

« * Je n'ai pas besoin d'avertir, je crois, qu'il ne faut pas entendre ce mot à la française », réduit à de la *politesse*. ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, II-4, p. 328 (note *).

¹³⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, II-4, p. 328-329.

¹³¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.IV*, 1969e, V, p. 817.

Pour ne pas donner une fausse image de la vraie « vertu » en la défigurant, il faut montrer qu'il n'y a jamais d'identité entre la "volonté vertueuse" et la « différence », mais que toute « volonté particulière » peut toujours forcer une équivalence (↔) si elle a la « force » (← et →) de mettre son « plus » ou son « moins » (ici son –) entre parenthèses ((et)). Le rectangle négatif de la *figure 10* n'en sort pas de la vie de l'« homme [...] vertueux » dont on a vu la « volonté » ; aucun "tueur" (gominé) ne l'a supprimé (ou effacé). Avec un rectangle positif, on verrait mieux à quel point cette « vertu » vise une CONCORDANCE DES FORMES (ou une CON-FORMATION INTÉGRALE) qu'elle n'atteindrait qu'en transformant ses parenthèses en pinces coupantes et "ôtantes".

Rousseau a forcément bien entendu que, « son utilité » ne se tirant guère « que des misères du genre humain ¹³² », la « vertu » ne pouvait pas être aussi lisse et désintéressée qu'un « acte pur de l'entendement ¹³³ » (dont Diderot, rapide, définissait la « volonté générale ¹³⁴ »). Sa note appelée par la formule fondatrice en est trop réaliste pour parler du « silence des passions ¹³⁵ » (repris par le *Discours sur les sciences et les arts* et – moins poliment – par la première version du *Contrat social*) : passant du for au forum, elle parle du bruit (ou *rugosité* sonore) des « intérêts différents » et de leur « accord » (rugueusement formé « par opposition ») ; étant opposé à l'intérêt de « chacun » ¹³⁶, cet « accord » appelle « chacun » à la « vertu » pour ne pas rester purement théorique. La formule annotée a de quoi répondre pratiquement à cet appel : « [Ô]tez [!] » ou plutôt faites *comme si*, et optez pour le bonheur de la *compensation vertueuse* !

Le vice de la volonté trop lisse

En ouvrant le *Contrat social* et en œuvrant à le lire dans toute sa GÉOMÉTRIE MAJESTUEUSE, nous avons rencontré l'ouverture à la rugosité de Rousseau. Le rugueux caractère du monde humain y est tant et si bien inclus que Jean-Jacques a écrit ces lignes qu'il n'aurait jamais pu écrire autrement : « * Pour qu'une volonté soit général[isé]e, il n'est pas toujours nécessaire qu'elle soit unanime, mais il est nécessaire que toutes les voix soient comptées ; toute exclusion formelle rompt la généralité. ¹³⁷ » Refusant le plus pos-

¹³² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964fp, II-7, pp. 476-477.

¹³³ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I-2, p. 286.

¹³⁴ : DIDEROT, 1755dn, XV, p. 234.

¹³⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964dsa, II, p. 30 ; 1964mg, I-2, p. 286.

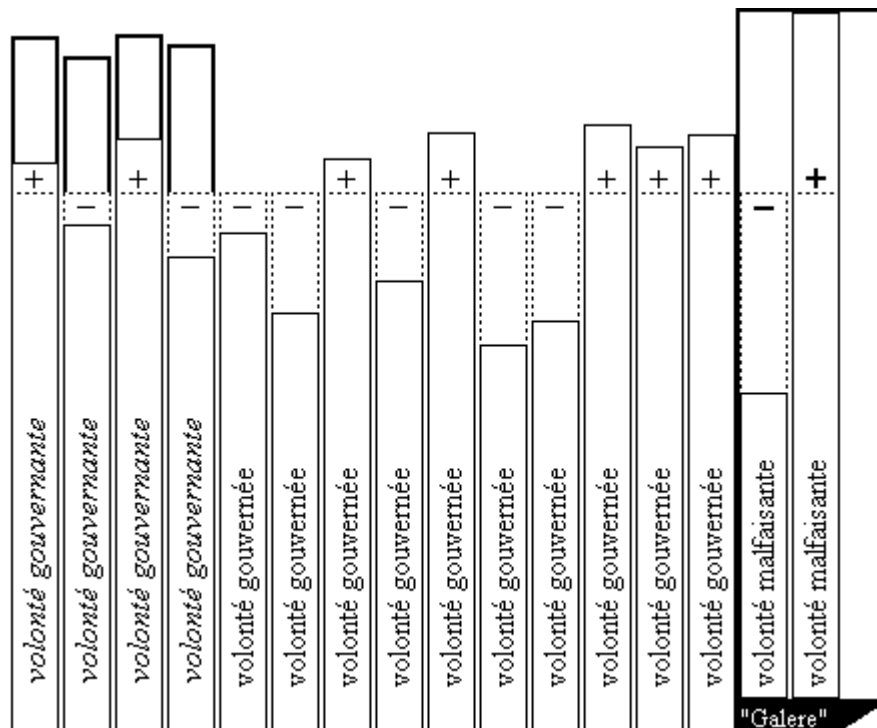
¹³⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371 (note *).

¹³⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-2, p. 369 (note *).

sible d'exclure la moindre des « volontés particulières » après la généralisation où toutes leurs aires comptent, l'auteur du « traité » y a disposé que « quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint [...] : ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre ¹³⁸ ». Des lecteurs pas toujours quelconques y ont lu (à tort) un lissage liberticide, voire une *Gleichschaltung* avant la lettre de la *Lingua Tertii Imperii*.

En matière de rugosité incluse, il existe toutefois des limites à ne pas dépasser, et donc des causes de rupture où l'« exclusion » est de mise. Dans le chapitre des « SUFFRAGES », Rousseau ne se gêne pas pour noter : « ** [...] En effet il n'y a que les malfaiteurs de tous états qui empêchent le Citoyen d'être libre. Dans un pays où tous ces gens-là seroient aux Galeres, on jouiroit de la plus parfaite liberté. ¹³⁹ » Ces « Galeres » [g]lissantes nous font voguer jusqu'au chapitre traitant « DU DROIT DE VIE ET DE MORT ». Il s'y trouve que « tout malfaiteur » malheureusement digne de galérer est un empêcheur qui « doit être retranché » de « l'État [...] par l'exil [...] ou par la mort » ¹⁴⁰ (en ayant ou non la tête tranchée). La « généralité » se contracte et la hauteur de l'"intérêt général" se recalcule sous le coup de tels retranchements.

Figure 11 :



¹³⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-7, p. 364.

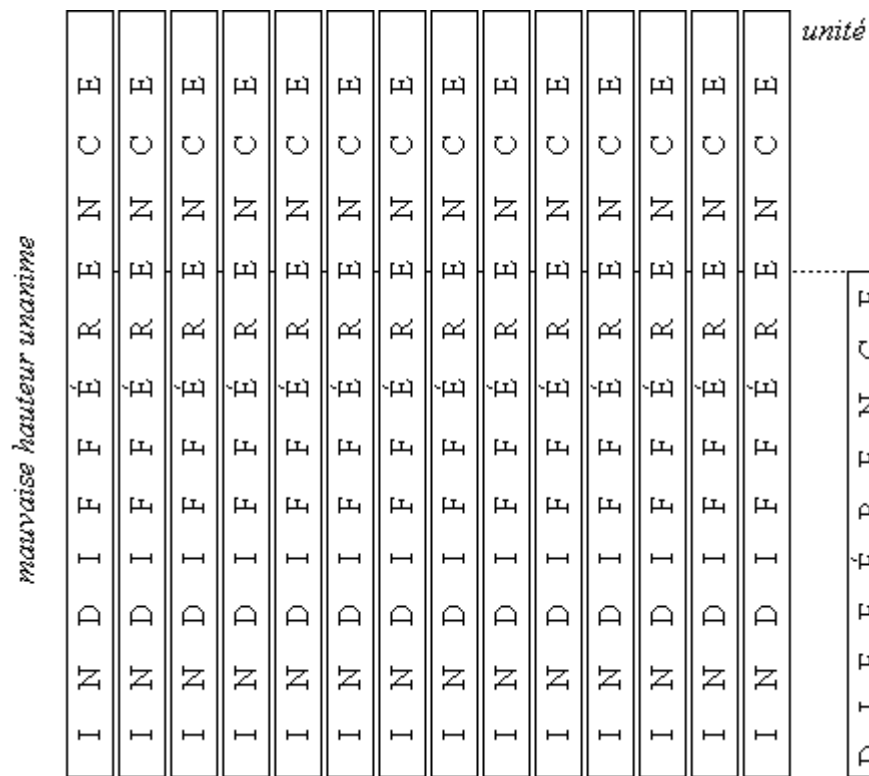
¹³⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-2, p. 440 (note **).

¹⁴⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-5, pp. 376-377.

La « volonté » de la *figure 11* est devenue moins rugueuse suite à « l'exil » (en "Galere") des deux "volontés malfaisantes" qu'elle a eu le malheur de compter. Elle ne devient pas absolument lisse pour autant. Le crénelage qui reste souligne que toute la désunité du départ n'est pas partie avec les vicieux galériens exilés sur les flots ondoyants. Même s'il en fait abstraction quand ça l'arrange (afin de faire ramer entre ses lignes), il est textuellement limpide que Jean-Jacques n'en poursuit pas vraiment l'annulation.

Lorsqu'elle n'est pas correctement traitée d'une manière respectueuse des particularités, la désunité restante peut susciter, en chacune des « volontés particulières », une sensation de manque pouvant vite tourner au vice. Obnubilés par l'*unité* dans l'oubli de l'*inerrance*, les particuliers trop désunis se mettent à vouloir ne faire qu'UN à tout prix : ainsi veulent-ils s'abîmer dans un « tout » qui ne soit pas abîmé et qui sera un réel abîme apparemment lisse.

Figure 12 :



Le texte du *Contrat social* inclut ces quelques mots qui semblent formuler la *figure 12* : « A l'autre extrémité du cercle l'unanimité revient. C'est quand les citoyens tombés dans la servitude n'ont plus ni liberté ni volonté. ¹⁴¹ » Tous payent plus ou moins cher la

¹⁴¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-2, p. 439.

« rectitude ¹⁴² » oubliée en intégrant massivement la forme régulière d'une mauvaise « volonté de tous ». En ce rectangle extrême que Rousseau a dû entrevoir, toutes les « volontés particulières » se "départicularisent" sans devenir des « différences » ; ne voulant plus, elles deviennent des "indifférences" dont la « somme » n'est qu'une masse où se fondre. L'errance et l'« unité silencieuse ¹⁴³ » caractérisent cette « volonté » dont la *hauteur unanime* s'avère si éloignée de la *bonne hauteur* qu'une "différence" rappelle par sa présence marginale. N'ayant pas entrevu leur *figure* comme il se doit, A. Philonenko a commis l'erreur de penser que le « destin de la volonté de tous est de s'abîmer dans la volonté tyrannique d'un seul » et d'ainsi « tendre à la mauvaise intégration, tandis que la volonté générale, somme de petites différences, est la bonne intégration ». En vérité, comme nous l'avons bien vu en entrant dans la géométrie du *Contrat social*, la « volonté de tous » peut aussi et surtout « tendre à [...] la bonne intégration ».

Même sans deviner l'histoire du « totalitarisme » à venir, rien qu'en voyant (plus ou moins) l'absence de crénelage que montre la *figure 12*, Jean-Jacques aurait été alerté. Fort loin de mériter sa place aux *Origines de la démocratie totalitaire* de Jacob Talmon (son nom propre servant à intituler un « chapitre 3 » particulièrement faux et affligeant), il aurait inmanquablement soupçonné une construction écrasante, trop lisse pour ne pas se fermer totalement à la LIBERTÉ devenue plus "individuelle" que par le passé primitif, et donc d'autant moins soustraite à la RUGOSITÉ dans sa modernité présente. — Soyons impolis et oyons qu'il faut être un monstre de bêtise, de méchanceté ou de cécité pour ignorer cela et en croire que les pires monstruosité du XX^e siècle (ou seulement la "moins pire" des deux) sont originaires de l'utopie (communisante ou pire) du *Contrat social*.

Peu importe le papier dont il est fait, le « traité » rousseauiste n'est pas monstrueusement absorbant : au contraire de « tendre à l'absorption complète de l'individu par l'État ¹⁴⁴ », il contient un principe de subsidiarité de tendance individualiste (ou "indépendantiste" en un sens peu corsé) : « tout ce que chacun aliène [...] de sa liberté, c'est seulement la partie [...] dont l'usage importe à la communauté, mais il faut convenir aussi que le Souverain seul est juge de cette importance. ¹⁴⁵ » Ne pouvant « ERREUR ¹⁴⁶ », « le Souverain [...] ne peut charger les sujets d'aucune chaîne inutile

¹⁴² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

¹⁴³ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 34.

¹⁴⁴ : DUGUIT, 1921, I, p. 431.

¹⁴⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-4, p. 373.

¹⁴⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

à la communauté » et « ne peut pas même le vouloir »¹⁴⁷. Notre formule a la subtilité de déjà contenir (en creux) ce principe qui sera pleinement formulé un chapitre après le sien. Commençons par la simple « volonté générale » : elle « ne regarde qu'à l'intérêt commun » ; « ce [...] dont l'usage [n'] importe [pas] à la communauté » n'étant pas d'« intérêt commun », cette « partie » de la vie des « différences » n'est pas regardée par elle, ne la regarde pas et constitue le réel domaine de leur vie privée. Un domaine sans « intérêt » ? Que l'« intérêt privé » ne fasse pas empreinte dans le "regard" qu'elle a ne l'assigne qu'à une inexistence relative : il en reste possible que cet « intérêt » existe absolument, sans avoir la moindre influence dans la sphère publique. Regardons mieux la « volonté de tous » : sa « différence » avec la « volonté générale » n'existerait pas si, en elle et non en « celle-ci », « l'intérêt privé » ne faisait empreinte ; et les empreintes ainsi faites ne sont autres que « les plus et les moins »¹⁴⁸ dont les « volontés particulières » arrivent à exister... publiquement. Ces dernières « volontés » en ont un « intérêt privé » en deux « partie[s] » : l'une qui ne fait pas empreinte ; l'autre qui le fait. Le *Contrat social* respecte si bien la vie privée que seule cette deuxième « partie » (particulièrement vécue) l'intéresse – pour ses conséquences politiques – et entre dans ses considérations ; la deuxième en est absente et facilement inconsiderée, ce qui donne l'illusion d'un interventionnisme pour le moins illibéral, mortellement niveleur.

Partant du « pur état de Nature » habité de solitudes fuyantes, Rousseau veut laisser vivre tous les individus au maximum dans les meilleures sociétés possibles. Voulant une « indépendance » maximale avant de subsidiairement vouloir une « dépendance » maximale dans toutes ses impossibilités d'avoir bien lieu, Jean-Jacques serait inconséquent d'abhorrer les crénelages inégaux et d'adorer les lissages intégraux. Aujourd'hui, dépassant les bornes républicaines, la rugosité du "monde fini" est revenue à un niveau désespérant. Revenant de nos jours et toujours conséquent, notre auteur se garderait du vice communiste et voudrait plus sagement l'adoucir en rendant les inégalités moins fortes.

La volonté de tous en forme de volonté générale

La mise en forme de « volonté générale » de la « volonté de tous » généralisée aurait pu être évitée si et seulement si Rousseau n'avait pas jugé bon de lui faire signifier l'ÉQUIVALENCE que tout

¹⁴⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-4, p. 373.

¹⁴⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

le *Contrat social* démontre sans en avoir l'air, et que le calcul des aires ne pouvait formuler aussi sûrement. En comptant bien toute la sûreté de rigueur (et le sillage contraignant du *Discours sur les sciences et les arts*), il était inévitable que Jean-Jacques parle de l'« entre-destruction des plus et des moins ¹⁴⁹ » et fasse passer ses lecteurs par l'énigme qui s'en construit.

L'ÉQUIVALENCE complexe que signifie la formule « énigmatique ¹⁵⁰ » commence simplement entre la « volonté de tous » de moindre rugosité et la bonne « volonté » parfaitement lisse... qui équivaut à la « [volonté] véritablement général[e] ¹⁵¹ ». Que « les plus et les moins [...] s'entre-détruisent ¹⁵² » tous de fictive façon fait réellement équivaloir la *figure 9* et la *figure 2*... équivalant à la *figure 3*. Il est remarquable que, dès ici, leurs trois TEXTURES différentes (1 : *rugueuse*, 2 : *non-rugueuse* et composite, 3 : *non-composite*) n'empêchent pas ces trois « volonté[s] » basées sur la même généralité d'être équivalentes, donc *inerrantes*.

La suite logique de cette ÉQUIVALENCE fait entrer la « volonté de tous » de rugosité supérieure : celle – amplement crénelée et politiquement divisée – de la *figure 7* fera l'affaire. Si tout fonctionne bien (du « gouvernement » nécessaire à une certaine « religion civile » en passant par le « tribunat » éventuel), alors c'est comme si « les plus et les moins » s'étaient entre-détruits... sans aucune difficulté. Autrement dit, le relief gravement accidenté et la politisation de la « volonté de tous » ne l'empêchent pas forcément de s'avérer équivalente à la « volonté générale », que celle-ci soit de texture composite ou non. La réelle valeur de « remède » va dès lors à l'INERRANCE qui s'en tire.

L'ÉQUIVALENCE établie entre les « volonté[s] » possibles d'un côté, et la « volonté » utopique idéalement construite sur l'omniprésente « volonté » impossible à détruire de l'autre, s'établit par transitivité entre les deux « somme[s] » du premier côté : au sens propre, la « volonté de tous » de la *figure 7* équivaut à la « volonté de tous » de la *figure 9*. Ces termes équivalents sont d'une texture de nature identique et de degré « bien » différent : il y a certes un "plus rugueux" et un "moins rugueux", mais ils ont naturellement l'identité de se composer rugueusement. La « simplicité » primitive et son « esprit ¹⁵³ » prennent ainsi une valeur de RÉFÉRENCE et font tirer d'eux-mêmes un certain PRIMITIVISME... qui surprend par son réalisme.

¹⁴⁹ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 31.

¹⁵⁰ : GAUCHET, 1989, p. 117 (note 2).

¹⁵¹ : HEGEL, 1994, add. § 163/1, p. 593.

¹⁵² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

¹⁵³ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 35.

Dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, l'« exemple des Sauvages » est parlant : Jean-Jacques en parle pour « confirmer que le Genre-humain étoit fait pour [...] rester toujours » tel qu'à son « époque la plus heureuse, et la plus durable » que fut ce qu'il nomme « la véritable jeunesse du Monde »¹⁵⁴. La « vieillesse du Monde » aura malheureusement lieu, comme l'établira l'auteur de la *Sagesse des Anciens*... et de la *Nouvelle Atlantide* dont l'utopie (en forme d'île) voulait tant y remédier. En se référant au long sommet du bonheur primitif, l'auteur du second *Discours*... et du *Contrat social* ne cherche pas du tout à rendre sa forme primitive à toute société l'ayant perdue en gagnant la civilisation et la modernité, mais à lui faire trouver une forme équivalente (au fond réaliste), le gouvernement né de la division politique étant « subordonné » pour que sa présence équivaille à son absence.

La sortie de l'indivision primitive

Le caractère « indivis(é) » inhérent aux « sociétés primitives » se profile ainsi sous les mots de la formule mathématiquement la plus moderne du « traité »... et sous son corps de texte, entre les lignes de sa note de bas de page. En la remontant, on lit quand « la politique cesseroit d'être » : à la seconde où les « intérêts » ne seraient plus assez « différens » pour constituer des « obstacle[s] » (positifs et négatifs) à l'« intérêt commun »¹⁵⁵. L'« art » de gouverner naît et fait sortir de l'« indivision » caractérisée au moment où « l'accord de tous les intérêts » ne se formerait pas (ou vainement) sans la position opportune de gouvernants.

4

LE CONTEXTE CORPOREL

La volonté générale à demi incorporelle

Le texte imprimé du *Contrat social* a l'abstraction de traiter principalement de VOLONTÉS. Les *volontés* ne flottant pas telles quelles dans l'atmosphère, il coule de source que Jean-Jacques a

¹⁵⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964*di*, II, p. 171.

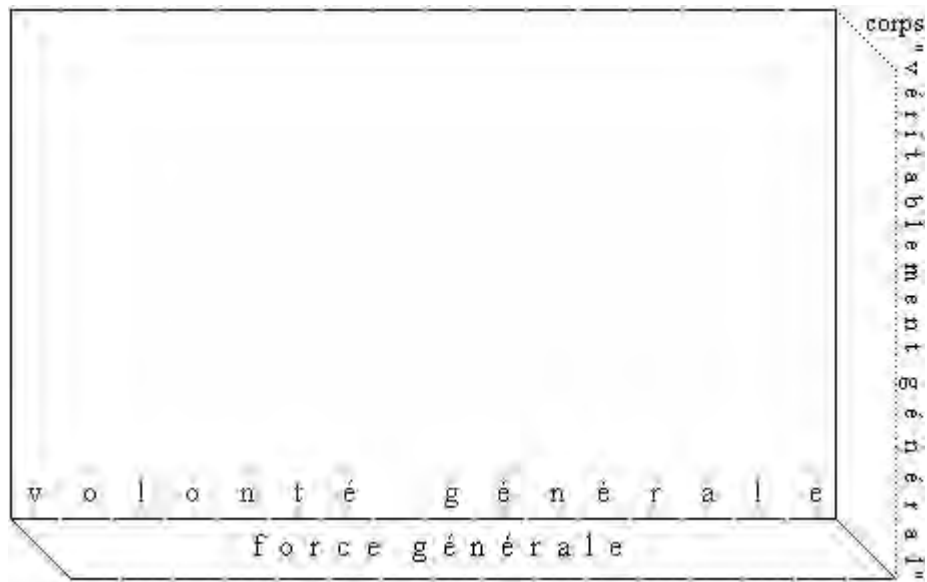
¹⁵⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964*cs*, II-3, p. 371 (note *).

bien dû les abstraire de quelque chose de concret. Le « traité » en paraît plus abstrait qu'il ne l'est en réalité. Philonenko a dit que la « volonté générale est précisément, au sens leibnizien, une chose "à demy corporelle" ¹⁵⁶ » ; comme la bouteille à moitié pleine est à moitié vide, il se précise qu'elle est aussi "à demi incorporelle" et s'inscrit toujours dans un *contexte corporel*.

Dans la « PROFESSION DE FOI DU VICAIRE SAVOYARD », Jean-Jacques traite (naturellement et religieusement) de la « matière mûe » et de la « liberté » qu'il y a dans la "matière se mouvant", dont celle formant les actes « de l'homme ». À le suivre, tous les « mouvemens » de l'« univers » se décomposent en « force » et en « volonté » ; en suivant le modèle de Leibniz ou en n'oubliant pas qu'on est mort quand on ne bougera plus, il savait bien que toute la vie animale se compose de « mouvemens »... et qu'ainsi tous les « corps » d'humains ou d'animaux vivants se modélisent par leur « force » et leur « volonté » ¹⁵⁷. Comment ne pas y incorporer les êtres moraux et les types idéaux ?

La « volonté générale » ayant déjà été figurée selon deux de ses modes, il suffit de fortement donner du volume à la *figure 3* et à la *figure 2* pour se figurer les deux CORPS MODÉLISÉS qu'elle mobilise « véritablement » puis vraiment. Le premier de la paire va magiquement apparaître comme un « grand animal ¹⁵⁸ » sorti tout droit du chapeau de Hegel.

Figure 13 :



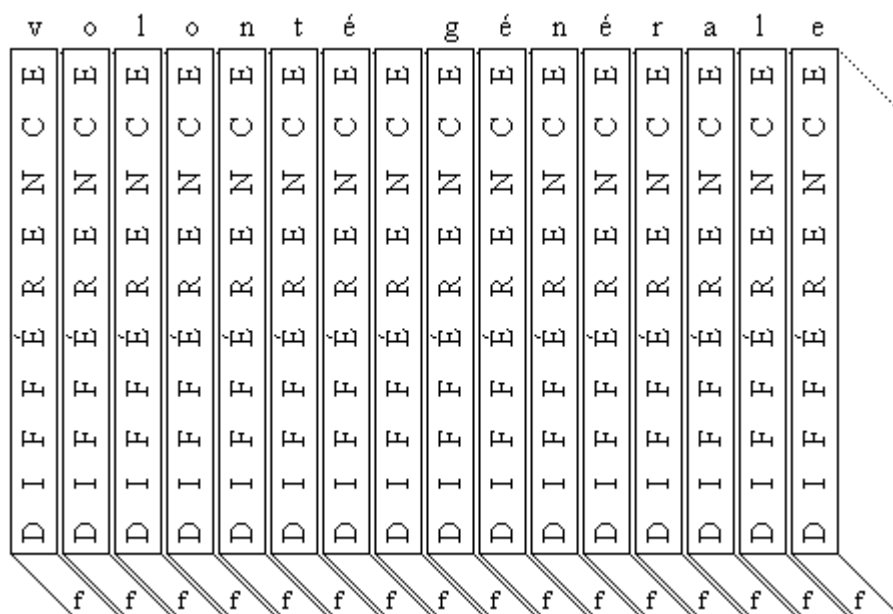
¹⁵⁶ : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 30.

¹⁵⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.IV*, 1969e, IV, pp. 575-578.

¹⁵⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.IV*, 1969e, IV, p. 575.

Le second CORPS apparaît comme une « somme » ou un défilé de « corps » parfaits, aux mensurations identiques et idéales ; cela venant d’avoir coupé le premier en quatre fois quatre dans le sens de la *bonne hauteur*.

Figure 14 :



Le moins que l’on puisse dire, c’est que le CORPS de la *figure 13* tient la route... de l’abstraction et que celui de la *figure 14* se trouve si loin d’être tous-terrains qu’il s’avère utopique, dépourvu de toute concrétisation ; autrement dit, impossible à croiser sur les chemins pris par la nature humaine. Pour concrétiser ce « corps » de « corps » différentiels, il faut l’accidenter très légèrement, puis plus lourdement. Et nous savons déjà comment faire pour ajouter proprement des fosses et des bosses comportant le bonheur (pas si rare) de se compenser.

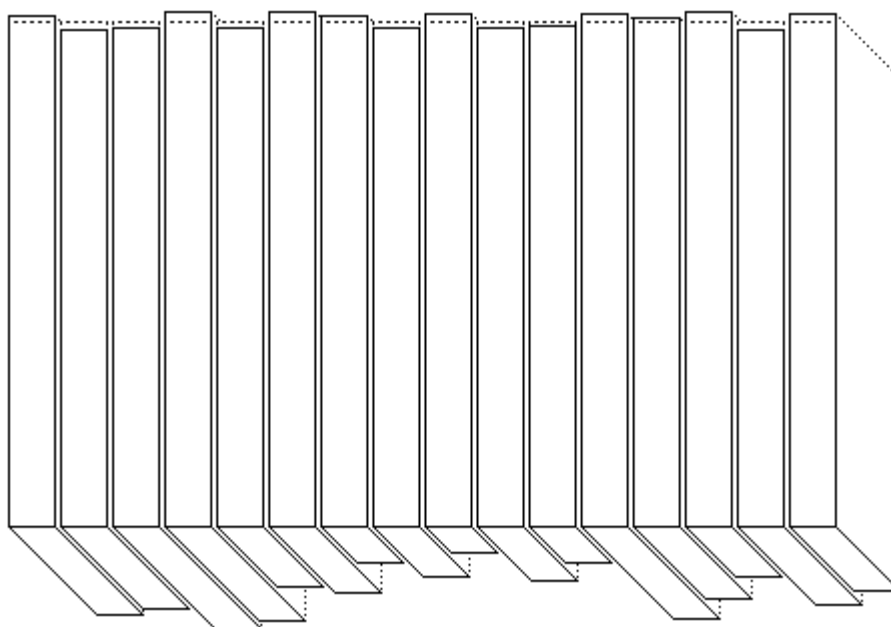
Le corps formé par tous les corps particuliers

Rousseau « distingue » tardivement « la force et la volonté » du « corps politique »¹⁵⁹. Après avoir mentionné ce « corps » au cours des deux premiers livres, il ne l’avance distinctement qu’au troisième et avant-dernier. Distinguant aussitôt cette « force » de cette « volonté », il formule ceci : « Celle-ci sous le nom de *puissance législative*, l’autre sous le nom de *puissance exécutive* » y concourent, sans quoi « [r]ien ne s’y fait ou ne s’y doit faire ». En

¹⁵⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-1, p. 395.

amont, ces « mobiles » distingués découlent des « deux causes » dont le concours produit « [t]oute action libre ». Le « CORPS » de la « volonté générale » (ou de la « volonté de tous » généralisée, pour être plus précis) ne serait pas « politique » s'il n'y avait pas un puissant « gouvernement » exécutif en lui, mais n'a-t-il point été « SOCIAL ¹⁶⁰ » et primitif auparavant ? Dans le *Manuscrit de Genève*, Jean-Jacques n'a-t-il pas formulé que, étant donné « que la volonté particulière a toujours pour objet l'intérêt privé, et la volonté générale l'intérêt commun, il s'ensuit que cette dernière est ou doit être seule le vrai mobile du corps social ¹⁶¹ » (politisé ou non) ? Commençons primitivement...

Figure 15 :



Le « corps social » apparu ci-dessus est politiquement « indivisé » ¹⁶², c'est-à-dire exempt d'instance gouvernementale. Outre son « indivision », il se trouve être le siège d'une « exclusion de l'inégalité » ¹⁶³ abusive. En lui, la disparité sensible des "forces" s'étend sous des "volontés" qui forment peu d'aspérités, n'étant jamais loin de l'égalité parfaite. À en juger par le texte précis du *Discours* le plus fondamental de Rousseau, l'« inégalité » incluse sur ce plan "volontaire" n'est point mauvaise en ce « qu'elle [...] concourt [...] en même proportion avec l'inégalité Physique » et

¹⁶⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I, p. 281.

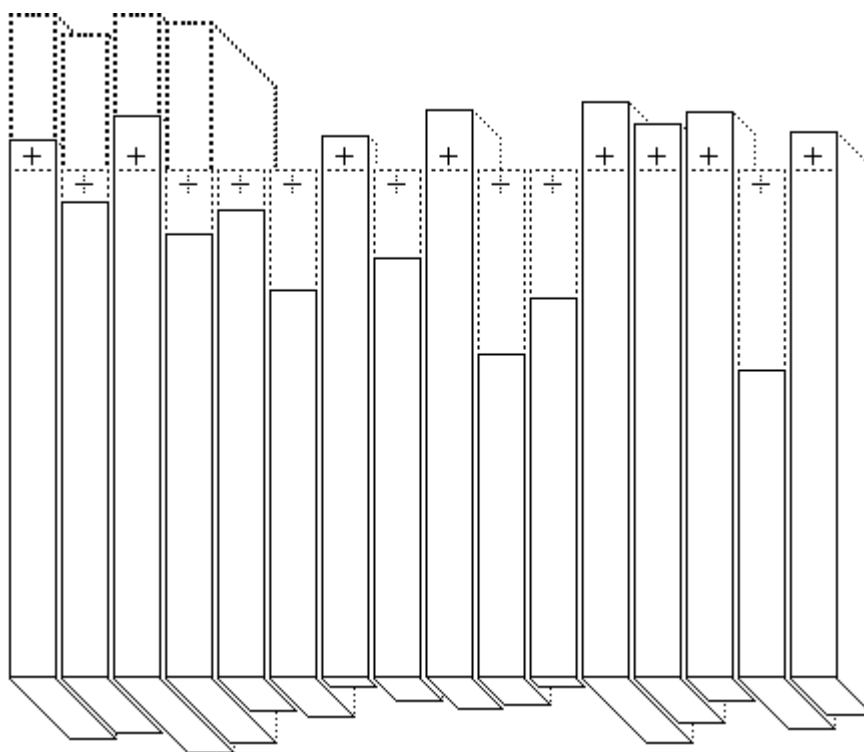
¹⁶¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I-4, p. 295.

¹⁶² : CLASTRES, 1999 ; 2005, pp. 80-81.

¹⁶³ : CLASTRES, 1999 ; 2005, pp. 54-55.

n'est donc pas « de la sorte [...] qui regne parmi tous les Peuples policés »¹⁶⁴. — La « formation du corps politique¹⁶⁵ » hétérogène à partir du « corps social homogène¹⁶⁶ » s'opère en rendant tous les "corps particuliers" volontairement plus inégaux, et donc en alourdissant particulièrement la rugosité primitive sans la déformer au point de tout rendre difforme.

Figure 16 :



La *figure 7* est devenue volumineuse pour appliquer le plan de la « force » à celui de la « volonté » et ainsi former l'espace d'un « corps politique » qui, composé du commun des corps concrets, « renferme [...] le corps du Gouvernement¹⁶⁷ » institué en renfort et un fond de rectangles affaiblis.

L'indifférente rugosité des forces

Si « [l]a volonté générale est rarement celle de tous » selon un extrait calculable du *Manuscrit de Genève*, « la force publique est toujours moindre que la somme des forces particulières ; de sorte

¹⁶⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964*di*, II, p. 193-194.

¹⁶⁵ : DERATHÉ *in* : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964, p. 1410 (notes 279/a et 281/a).

¹⁶⁶ : CLASTRES, 1999 ; 2005, p. 86.

¹⁶⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964*cs*, III-1, pp. 398-399.

qu'il y a dans les ressorts de l'Etat un équivalent aux frottemens des machines »¹⁶⁸. Les « volontés » ne flottent plus, mais toutes les « forces » se frottent et sont ainsi en déperdition. Sans dérailler du tout, Rousseau s'est frotté plus fort à cette rugosité en écrivant ailleurs ce développement : « Que l'on considère combien dans l'agrégation du corps politique, la force publique est inférieure à la somme des forces particulières, combien il y a, pour ainsi dire, de frottement dans le jeu de toute la machine et l'on trouvera que toute proportion gardée l'homme le plus débile a plus de force pour sa propre conservation que l'Etat le plus robuste n'en a pour la sienne. Il faut donc, pour que cet état subsiste que la vivacité de ses passions supplée à celle de ses mouvemens, et que sa volonté s'anime autant que son pouvoir se relâche.¹⁶⁹ » Que les « forces » soient « toujours » rugueuses et se déperdent n'est pas considéré (du moins aussi fortement) dans la version définitive du *Contrat social*. Jean-Jacques y serait-il devenu indifférent aux problèmes qu'elles posent ? Ces problèmes se solutionnant en solutionnant les problèmes de « volontés » où ils se reposent et ne pouvant se solutionner d'une manière différente, leur position y est devenue principalement indifférente.

Le problème de "relâchement" posé par la part déperdue de la « force » n'a pas d'autre solution qu'une "animation" majorée de la part de la « volonté » ; « volonté » qui peut moins s'animer si « l'Etat » est plus grand, les « frottemens » grandissant alors dans la même mesure... sans qu'il faille en parler, les effets de ceux-ci étant comme causés par cela. Rousseau en formule que « c'est du degré de la volonté que dépend l'usage de la force¹⁷⁰ ». Sous cet angle, on voit que la division politique fait entrer de la « vigueur » et qu'« il n'y a point de Gouvernement » "plus vigoureux" que le « monarchique »¹⁷¹. En « MONARCHIE », le « corps » gouvernemental est au *minimum* de « frottemens » internes : « il n'y a point de mouvemens opposés qui s'entredétruisent, et l'on ne peut imaginer aucune sorte de constitution dans laquelle un moindre effort produise une action plus considérable »¹⁷². Malgré sa chance de pouvoir être gouverné monarchiquement, « [i]l y a dans tout corps politique un *maximum* de force qu'il ne sauroit passer, et duquel souvent il s'éloigne à force de s'aggrandir¹⁷³ ». Jean-Jacques en garde que « les petits états ont à proportion plus de vigueur que

¹⁶⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I-4, p. 296-297.

¹⁶⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964eg, p. 606.

¹⁷⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-2, p. 401.

¹⁷¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-6, p. 409.

¹⁷² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-6, p. 408.

¹⁷³ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-9, p. 386.

les grands » (ce qui n'est pas grandement impoli envers les bons et loyaux monarques) et que, « plus [le "territoire"] s'étend, plus la volonté s'attédie, plus les mouvements s'affaiblissent », et plus l'État « dépérit »... car « un Etat sans mouvement ne seroit qu'un corps mort »¹⁷⁴. Ainsi ne souligne-t-il pas que la "grandeur" des « frottemens » n'est pas seulement due aux distances territoriales, mais aussi et surtout aux dissensions sociales dues au fait que les « intérêts » les plus fortement voulus sont distants. Un optimiste béat dirait ici que la société n'en serait que plus vivante et mieux mouvementée. Un pessimiste surchargé de mauvaises vibrations dirait que l'« entre-destruction » des « mouvements » parasites est paralysante à un point tel qu'il faut des « plus » et des « moins » tous *minimes* pour que vive et se meuve un « corps social »... ou « politique » (*sic*). Facétieux, un esprit médian dirait qu'il n'est pas si choquant que des individus s'entrechoquent par « intérêt » et qu'ils ne doivent pas trop s'en priver, mais qu'ils se perdraient à gaspiller leurs « forces » au point de morbidement ralentir ou de mortellement bloquer les fonctions vitales du plus grand « corps » à la survie duquel *tous* ont un « intérêt commun ».

Le second problème qui se pose concernant les « forces » est celui de leur réunion ou UNIFICATION. La *figure 15* et la *figure 16* montrent des « corps » fortement crénelés, dont toutes les « forces particulières » sont égales à leur moyenne « plus » ou « moins » quelque chose de rectangulaire. Comment les assortir d'une unité forte ? En les traitant comme des « volontés particulières » ? Faut-il aller jusqu'à gonfler les muscles défaillants et dégonfler les excessifs, "bodybuilder" les uns et "débodybuilder" les autres pour construire le « corps » qu'il faut ? Que nenni. — Au début de son *Esprit des lois*, Montesquieu cite deux dires de « Gravina » pour parler de ce que « forme » la « réunion de toutes les forces particulières », de la « force générale » et de l'idée que « [l]es forces particulières ne peuvent se réunir, sans que toutes les volontés se réunissent » ; autrement dit (en sollicitant le texte), les « forces » qui font particulièrement « corps » avec les « volontés » sont bel et bien réunies par « [l]a réunion de ces volontés »¹⁷⁵. Rousseau a lu ces lignes après lesquelles « Montesquieu [...] n'eut garde de traiter des principes du droit politique »¹⁷⁶.

En droit, les « volontés » qui se réunissent forment un *contrat*. En latin, le mot « *contractus* » dérive du verbe « *contrahere* » qui signifie « réunir »¹⁷⁷. Au lieu de géométriquement unifier toutes

¹⁷⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964eg, pp. 605-606.

¹⁷⁵ : MONTESQUIEU, 1748 ; 1979, I, 1-3, pp. 127-128.

¹⁷⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.IV*, 1969e, V, p. 836.

¹⁷⁷ : CORNU, 1987 ; 2000, p. 217 (v° Contrat).

les « forces » au moyen de la « volonté de tous » généralisée, le rusé Rousseau choisit d'opérer contractuellement. — Pour traiter du « PACTE SOCIAL », Jean-Jacques part du plan des « forces » et d'un « état primitif » asocial : il « suppose » que, ne pouvant pas « engendrer de nouvelles forces », les « hommes [...] n'ont plus d'autre moyen pour se conserver que de former par aggrégation une somme de forces qui puisse l'emporter » sur les « obstacles qui nuisent à leur conservation », et « [c]ette somme de forces ne peut naître que du concours de plusieurs » hommes, et « chaque homme » doit s'engager « sans se nuire » ou ERREUR en perdant sa « force » et sa « liberté » (qui sont les « premiers instrumens de sa conservation »)¹⁷⁸. C'est là qu'il convient de « "Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous [...] reste aussi libre qu'auparavant" » ; à ce « problème fondamental [...] le contract social donne la solution »¹⁷⁹. En son « essence », un tel « contract » tiendrait en ces seuls « termes »... restitués après le versement d'un peu de petite insistance majuscule (additif utile s'il en est) : « *Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la VOLONTÉ GÉNÉRALE ; et nous recevons en CORPS chaque membre comme partie INDIVISIBLE du tout.* »¹⁸⁰ » La « volonté générale » s'en trouve impliquée dans la solution contractuelle (avec tous ses équivalents ?), la perspective corporelle revient via « la personne particulière de chaque contractant » et la géométrie proche de l'analyse s'insinue en un mot cavalièrement associable à l'« intégration »¹⁸¹. Ah oui ! J'allais oublier : tandis que les « volontés » sont mises en « association » intégrante, les « forces » frottantes sont laissées en « aggrégation » ; il n'est pas indifférent qu'elles n'en soient pas moins unifiées... par l'unification du "demi-corps" dont leur "demi-corps" est concrètement indissociable.

Le contrat plus ou moins indifférent

Le choix authentiquement rousseauiste de se référer à un certain concept de « contract social » n'est ni vraiment arbitraire, ni très évident. Après avoir cité la formule essentielle du « "(livre II, chap. III)" », un éminent *Émile* (nommé Bréhier) a écrit ces lignes : « C'est [...] avant d'avoir songé à l'idée d'un contract [que

¹⁷⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-6, p. 360.

¹⁷⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-6, p. 360.

¹⁸⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-6, p. 361.

¹⁸¹ : KOYRÉ, 1966 ; 1973, pp. 334-361.

Jean-Jacques Rousseau] a développé, et dans l'article *Économie politique* et dans le manuscrit des *Institutions politiques* [dit de Genève], cette idée de la volonté générale et de la loi, "cet organe salutaire de la volonté de tous [...]". Et tous les chapitres du livre II du *Contrat social* sur la volonté générale peuvent parfaitement s'entendre sans la moindre référence à la théorie du contrat. » La question s'impose : « Comment donc a-t-il été amené à cette théorie célèbre qui donne son nom à l'œuvre entière ? » Il y répond en rappelant que le « simple jeu de l'égoïsme réfléchi » ne suffit pas pour activer efficacement la « volonté générale » et en posant la question suivante : « Comment rendre efficace et active la volonté générale ? » « La théorie du contrat est la réponse à cette question », répond-il : « "S'il n'y avait point d'intérêts différents, écrit Rousseau dans une note, à peine sentirait-on l'intérêt commun, qui ne trouverait jamais d'obstacles ; tout irait de lui-même et la politique cesserait d'être un art (livre II, chap. III)." Il suffit donc, pour laisser libre cours à la volonté générale de lever les obstacles de l'égoïsme [...]. Or, le contrat, tel que l'entend Rousseau, doit précisément lever ces obstacles » et en est « fort différent » des autres¹⁸². Bréhier brûle quand il questionne et ne manque pas de choisir les bons textes auxquels s'accrocher, mais il finit par errer en ceci : une fois le « contrat social » associé à la rugosité aiguë du monde égoïste, il devient inconséquent en ce qu'il veut lisser ou « lever les obstacles » plutôt que de les surmonter, ayant omis de relever que la liberté suit généralement le "cours rugueux de la volonté de tous".

« La volonté générale est rarement celle de tous¹⁸³ » et bien plus souvent celle de la plupart. Pourquoi cela ? Parce qu'« [i]l y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale¹⁸⁴ » : toutes les différentes « volontés particulières » qui s'élèvent sensiblement « plus » haut ou « moins » haut que la hauteur de l'« intérêt commun » éloignent la « volonté » qu'elles forment du « règne » de l'« unanimité », mais une majorité bien élevée persiste tant qu'elles ne sont qu'une minorité. Si la « somme » de toutes les aires majoritaires *et* minoritaires concorde avec celle de la « volonté générale », alors « tous les caractères de la volonté générale sont encore dans la pluralité¹⁸⁵ » à un problème de désunité relative près... — Un titre de chapitre du « traité » a su soulever « QU'IL FAUT TOUJOURS REMONTER À UNE PREMIÈRE CONVENTION » : « s'il n'y avait point de convention antérieure, où

¹⁸² : BRÉHIER, 1929-1932, II, pp. 475-476 ; 2005, II, p. 322.

¹⁸³ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I-4, pp. 296-297.

¹⁸⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371.

¹⁸⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-2, p. 441.

seroit, à moins que l'élection ne fut unanime, l'obligation pour le petit nombre de se soumettre au choix du grand » ; la « loi de la pluralité des suffrages » en est établie et « suppose au moins une fois l'unanimité »¹⁸⁶. « Hors ce contract primitif, la voix du plus grand nombre oblige tous les autres » ; dire que « c'est une suite du contract même »¹⁸⁷ n'est pas tout dire. — Dans la sixième des *Lettres écrites de la montagne*, Rousseau se questionne lui-même et se répond : « Qu'est-ce qui fait que l'Etat est un ? C'est l'union [réussie... ou la "réunion"] de ses membres. Et d'où naît l'union de ses membres ? De l'obligation qui les lie. [...] Mais quel est le fondement de cette obligation ? [...] suivant la plus saine partie de ceux qui ont discuté de ces matieres, j'ai posé pour fondement du corps politique la convention de ses membres¹⁸⁸ », donne-t-il ici pour réponse. En latin juridique, le mot « *conventio* » dérive du verbe « *convenire* » qui signifie « venir ensemble, d'où être d'accord »¹⁸⁹ d'avoir accordé des « intérêts différens¹⁹⁰ ». Suivant le géant Hegel, il faudrait convenir qu'il y a un « fondement » plus "sain" dont le « contract social » mériterait vraiment d'être déposé et de tomber dans l'indifférence générale.

Rousseau et Hegel conviendraient qu'« [i]l y a mille manières de rassembler les hommes » (ou une « multitude d'agréations ») et qu'« il n'y en a qu'une de les unir »¹⁹¹, mais ils n'en seraient pas moins en désaccord fondamental sur cette unique "manière", du moins « selon Hegel¹⁹² ». Traduite par « Derathé » et citée par Philonenko, la « *Remarque* » (ou « addition ») « au § 258 » des *Principes de la philosophie du droit* se réduit essentiellement aux mots suivants : « comme [Jean-Jacques] n'a conçu la volonté que sous la forme déterminée de la volonté individuelle (Fichte fera de même plus tard) et que [sa] volonté générale n'est pas ce qui est rationnel en soi et pour soi dans la volonté, mais seulement ce qui se dégage comme intérêt commun dans chaque volonté individuelle consciente d'elle-même, l'association des individus dans l'Etat devient, dans sa doctrine, un contrat.¹⁹³ » Le grand lecteur de la *Phénoménologie de l'esprit* résume la critique hégélienne : si, « en composant des volontés individuelles, on obtient bien un *contrat*, un lien juridique formel », on ne réussit « nullement » à obtenir ainsi « une Volonté transcendant les individus dans l'Etat,

¹⁸⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-5, p. 359.

¹⁸⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-2, p. 440.

¹⁸⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964lem, VI, p. 806.

¹⁸⁹ : CORNU, 1987 ; 2000, p. 224 (v° Convention).

¹⁹⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371 (note *).

¹⁹¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I-4, p. 297.

¹⁹² : PHILONENKO, 1993, p. 246.

¹⁹³ : HEGEL, 1982 ; 1993, p. 259. Cité in: PHILONENKO, 1993, p. 245.

se saisissant comme totalité » ; le « Rousseau » critiqué « s'élève donc de l'individualité à l'association, il ne s'élève pas de l'individualité à la totalité »¹⁹⁴. — Dans une note d'approfondissement apposée sous sa traduction du même texte hégélien, Kervégan fait bien remarquer que « cette interprétation ne tient pas compte de la distinction entre volonté générale et volonté de tous (*Contrat social*, l. II, chap. 3, p. 371) » ; il distingue aussi que « le fond de la critique hégélienne » est « le suivant : en admettant l'antériorité logique de la volonté particulière, Rousseau [...] s'interdit de penser la volonté générale pour ce qu'elle est et pour ce qu'il veut qu'elle soit, un lien qui puisse "unir" les hommes au lieu de les "rassembler" seulement ("Manuscrit de Genève", chap. 5 ; *OC III*, p. 297) »¹⁹⁵.

Entre le vrai Rousseau et Hegel, il y a bien moins de différend que de « "malentendu" ». Les « *Leçons sur l'histoire de la philosophie* » s'en « montrent moins sévères (ou moins injustes) avec Rousseau : Hegel y note que "la volonté générale ne doit pas être considérée comme composée des volontés singulières expresses, en sorte que celles-ci demeurerait absolues" (*HP 6*, p. 1747)¹⁹⁶ ». N'oublions pas que nous avons déjà considéré une forme de « volonté générale » non-composée et la "manière" dont les « volontés » sont, puis demeurent bien INTÉGRÉES. — D'une sévérité moindre aussi, un autre traducteur de Hegel (nommé Hyppolite) pensait lisiblement qu'« [i]l y a une certaine transcendance de la volonté générale sur les volontés individuelles », Rousseau ayant profondément « insisté sur la différence entre la volonté générale et la volonté de tous », et que Hegel le critiquera « pour insister plus nettement sur l'idée essentielle de la volonté générale, différente des volontés particulières » ; après avoir vu que « Rousseau voit dans la volonté générale d'un peuple individuel une volonté particulière à l'égard des autres peuples » (ce qui ne va pas sans holisme), encore trouve-t-il qu'il « reste que la notion de contrat est entachée d'individualisme »¹⁹⁷ et qu'elle mérite logiquement plus d'indifférence que d'insistance.

L'abstraction règne depuis deux paragraphes. Pour en sortir et revenir à la géométrisation du concret, il est bon de se raccrocher à une pensée d'Hyppolite : plus loin dans son heureuse *Introduction à la philosophie de l'histoire de Hegel*, ce grand professeur pose que la « volonté générale existe [...] en soi » ; pour devenir concrète ou enfin « effective », « il faut qu'elle passe de l'*en-soi*

¹⁹⁴ : PHILONENKO, 1993, pp. 245-246.

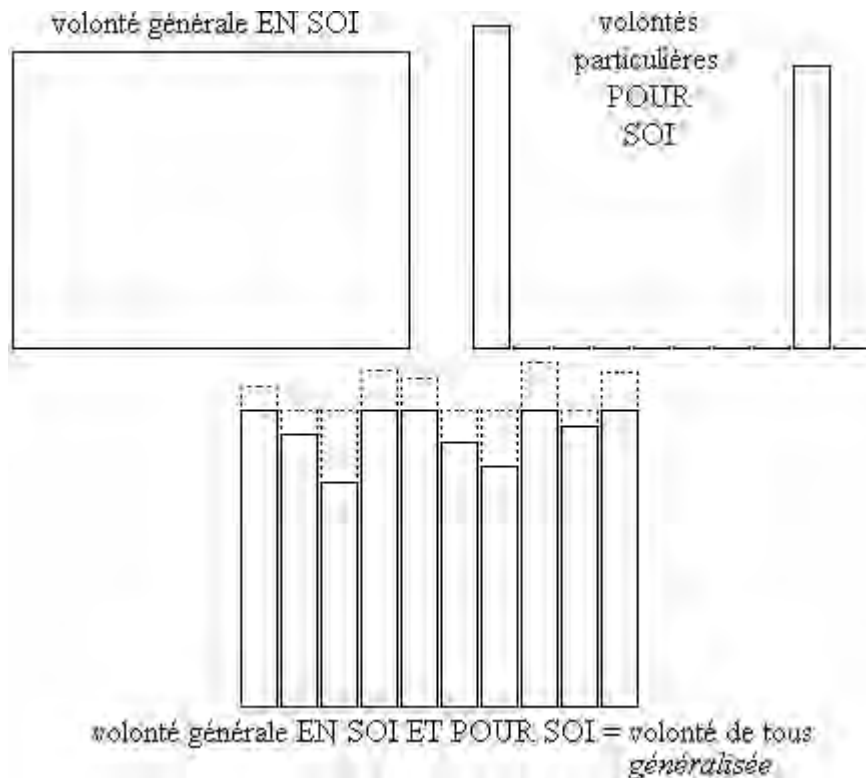
¹⁹⁵ : KERVÉGAN *in* : HEGEL, 1998, p. 315 (note 1).

¹⁹⁶ : KERVÉGAN *in* : HEGEL, 1998, p. 315 (note 1).

¹⁹⁷ : HYPOLITE, 1983, pp. 28-29.

au *pour-soi* »¹⁹⁸ et arrive à exister « en soi et pour soi ». Afin de ne pas entrer dans les trois moments d'un discours à demi métaphysique, il vaut mieux recourir à un graphique dont l'entièreté réunit trois modèles réduits.

Figure 17 :



En regardant la *figure 17*, il devient clair que, dans « la pensée de [...] Hegel », « le Tout est la volonté générale de Rousseau¹⁹⁹ », et que l'*ESPRIT* qui caractérise ce « Tout » se "contra-pose" dans une altérité particulière (en allemand, on parle de *Gegenstand* et d'*Anderssein*) pour mieux se retrouver concrètement, en tant que « volonté de tous » *généralisée* suite au fait que « les plus et les moins » sont *aufgehoben* (en français, on les dirait "détruits" et conservés à la fois). L'*INERRANCE* rousseauiste ne s'y retrouve pas et tourne à l'*ITINÉRANCE* hégélienne ; autrement dit, le temps de la « rectitude » rugueuse fait place à la rugueuse histoire des errances corrigées par étapes... et à sa *fin inerrante* si on suit les leçons d'un Kojève qui voyait clairement la « "volonté générale" de Rousseau » comme un « Tout »²⁰⁰.

¹⁹⁸ : HYPOLITE, 1983, pp. 113-114.

¹⁹⁹ : PHILONENKO in : RAYNAUD et RIALS, 1996*dp*, p. 161.

²⁰⁰ : KOJÈVE, 2004, p. 105.

Le « contract social » ne figure que négativement critiqué dans le système du droit positif hégélien. La logique de la *Science de la logique* dispense-t-elle la science de le penser ? L'exclut-elle carrément ? L'esprit "véritable" du *Contrat social* impose-t-il de le traiter indifféremment, ou serait-ce vraiment une erreur de le prendre pour une erreur dont Jean-Jacques aurait commis un titre trompeur ? Par lui, Rousseau répond principalement au problème d'unité qui se pose avec le PRINCIPE MAJORITAIRE. La dialectique du « Tout » et de « tous » y répond-elle logiquement (voire géométriquement) ? Oui... mais les « hommes tels qu'ils sont » ne sont presque jamais de tels logiciens, et l'"obstacle" à surmonter contractuellement n'est autre que la *désunité vécue* par eux en tant que particuliers. — Quoi de plus efficace pour que « [le] Citoyen consent[e] à toutes les loix, même à celles qu'on passe malgré lui ²⁰¹ », et réintègre ainsi le « corps politique » autrement désintégré ou *désuni* dans sa vie pratique : l'« effrayant appareil » de Hegel ou le « contract social » de Rousseau ? L'« art de généraliser [...] ses idées » (qui dépasse le « commun des hommes ») ²⁰² ou bien l'« art » plus « politique » et rugueux de « persuader ²⁰³ » chacun, « chacun » ayant des « intérêts différens » ²⁰⁴ ? Rousseau a écrit : « il y a mille sortes d'idées qu'il est impossible de traduire dans la langue du peuple » et les « sages qui veulent parler au vulgaire leur langage au lieu du sien n'en sauroient être entendus ²⁰⁵ » ; le sage Hegel aurait pu écrire ces lignes... et sagement juger que le « contract social » fondé sur « ce qui est véritablement général » ne méritait pas sa critique négative.

La *figure 17* vient juste de le démontrer : il est possible « de traduire » les effrayantes « idées » de Hegel « dans la langue » de la géométrie. Rousseau les ayant vues germer avant leur germanique appareillage philosophique, il aurait pu les divulguer d'une façon persuasive ; n'ayant pas voulu vulgariser son analyse géométrique, il a eu la sagesse d'avancer ce « contract » qui « existe toujours virtuellement » au fond de toute « société politique » ²⁰⁶. Même si Jean-Jacques n'avait pas eu de secret mathématique pour ses lecteurs, la « solution » du « contract social » n'aurait-elle pas été la meilleure, compte tenu de la rugosité fondant son utilité ? Voir la *figure 3* constitue une expérience unique, mais de là à se sentir obligé ! L'idée de « contract social » ne se montre-t-elle pas

²⁰¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-2, p. 440.

²⁰² : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964mg, I-2, p. 286.

²⁰³ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-7, p. 383.

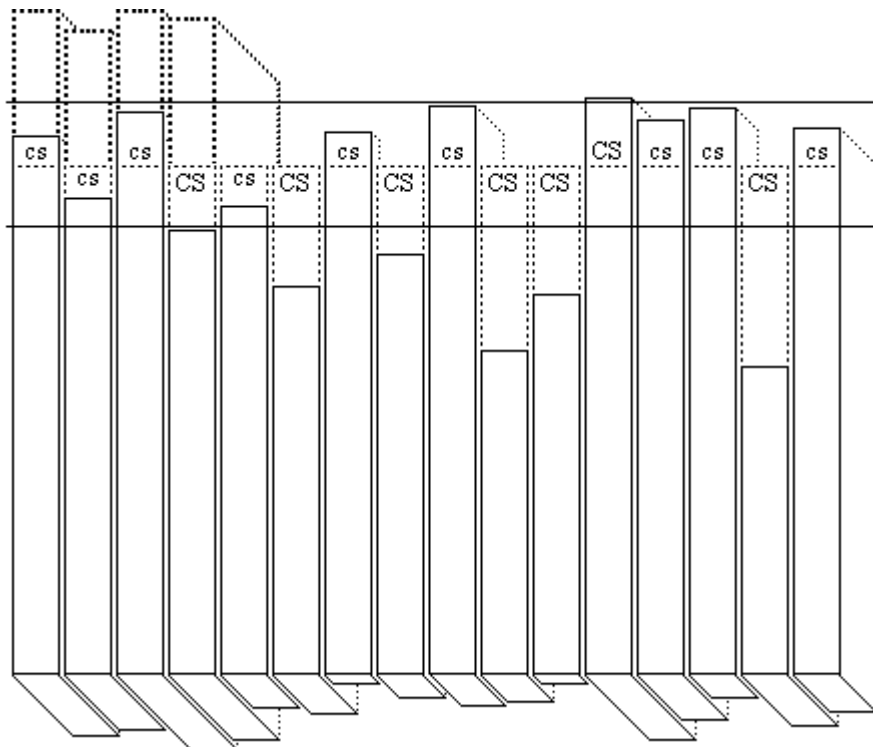
²⁰⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-3, p. 371 (note *).

²⁰⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, II-7, p. 383.

²⁰⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964, p. 1661 (note 806/a).

si charmante au « plus grand nombre ²⁰⁷ » que son charme opère depuis des siècles ? À la fin du « traité », afin que son pouvoir de persuasion augmente sacrament, la « sainteté du Contract social » compte parmi le « petit nombre » des « dogmes de la Religion civile » ²⁰⁸ ; une « sainteté » méritée, en ce que cet instrument de reconstruction constitue un fortifiant psychologique salutaire qui se traduit géométriquement.

Figure 18 :



Le « corps politique » figurant ci-dessus montre que le « contract social » fonctionne comme de la « vertu » démoralisée, juridifiée, contractuellement obligée... et persuasivement appuyée. Entre les deux segments horizontaux équidistants de la *bonne hauteur* bien connue de l'« intérêt commun », j'inaugure le lieu (ou la zone) de tous les écarts insensibles ; outre, les écart se font « sentir ²⁰⁹ » et deviennent autant d'"oppositions" différentes. Sept « volontés particulières » s'opposant en ce sens, on peut dire avec Rousseau que « la volonté générale n'est plus la volonté de tous » unanime et qu'elle devient la "volonté de la majorité"... mais ne serait-il pas plus correct de parler d'une « volonté de tous » majoritaire ?

²⁰⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-2, p. 440.

²⁰⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-8, p. 468.

²⁰⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, IV-1, p. 438.

La pure présence de la « volonté générale » totalement véritable et, plus encore, celle d'un « contract social » unanimement conclu, y invitent précisément. Pour répondre à cette invitation, la *figure 18* vient juste de disposer une minorité de « CS » majuscules qui s'activent en cas d'arrêt en zone sensible et une majorité de « cs » minuscules qui veillent partout ailleurs. La "rupture" de l'« unanimité » régnante en est efficacement compensée par une « unanimité » seconde premièrement contractée. Jean-Jacques a certes été trop réducteur en ne faisant pas entrer cette efficacité du « contract social » dans son « essence »²¹⁰.

Il y a là de quoi conclure que le « contract social » n'indiffère que par erreur... ou par défaut de psychologie. Mais il n'y a pas que des « sociétés » où se constate une rugosité politique... dont Rousseau et Hegel sont les deux penseurs géants. Il y a aussi les « sociétés primitives », qui sont si sensiblement moins rugueuses qu'elles le sont presque insensiblement et peuvent paraître lisses aux yeux qui ne leur sont pas grands ouverts. En elles, le « regne » de l'« unanimité » est quasi « INDESTRUCTIBLE » et le « contract social » n'en a quasi rien à y faire... sinon d'indiquer une simple « réunion de [...] volontés²¹¹ » ; « réduit » à ce rôle inessentiel, il en devient quasi indifférent. — En ce qui concerne une utopique « réunion » de « différences », le « contract social » arrive même à devenir totalement indifférent. Cela signifie qu'il est absurde de l'associer à la « volonté générale » et que lui est indissociable de la « volonté de tous ». Que le « traité » du *Contrat social* s'intitule ainsi ne trompe pas : il n'en faut pas être « nul » pour contester qu'il « repose » sur la « notion » de « volonté générale » et nulle autre ; il « repose » aussi et surtout sur la « notion » de « volonté de tous » qui, en raison de sa texture différente, rend « opératoire dans le champ politique » le « principe de la volonté générale²¹² » qu'est vraiment l'INERRANCE.

Le salut mortel

Qu'il soit « social » ou « politique », le corps de la « volonté de tous » généralisée est « salutaire »²¹³ au point d'avoir quelque chose de "divin", mais il doit tant passer par le temps qu'il n'est pas éternel pour autant. — Avant la fin de son *Contrat social*, feu Rousseau a traité « DE LA MORT DU CORPS POLITIQUE » en un bref

²¹⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, I-6, p. 361.

²¹¹ : MONTESQUIEU, 1748 ; 1979, I, I-3, p. 128.

²¹² : PHILONENKO, 1984, III-2, p. 25.

²¹³ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964ep, p. 248.

chapitre nécrologique : devant la « mort », le « corps politique » n'est pas si différent du « corps de l'homme » en ce qu'il « porte en lui-même les causes de sa destruction »²¹⁴. En somme, il finit toujours par s'autodétruire. Au chapitre qui précède celui du décès, il avait annoncé ces causes avec la « PENTE » de leurs effets : « Comme la volonté particulière agit sans cesse contre la volonté générale, ainsi le Gouvernement fait un effort continuel contre la Souveraineté [inerrante] » ; « [c]'est-là le vice inhérent et inévitable qui dès la naissance du corps politique tend sans relâche à le détruire, de même que la vieillesse et la mort détruisent le corps de l'homme »²¹⁵. — Ces deux « corps » vivent et vieillissent dans le temps plein de grains de sable, non dans un temps si lisse qu'il n'est plus du temps mais de l'éternité vide de vie. Il reste qu'ils peuvent se « conserver plus ou moins longtemps », selon que leur « constitution » s'avère « plus ou moins robuste »²¹⁶. « Sparte et Rome » en sont les deux « Gouvernements les mieux constitués » de tous les temps, mais ils « ont péri » et font désespérer tous les « Etat[s] » de pouvoir « durer toujours ».

La robustesse "suprême" du « corps social » primitif consiste principalement en ceci : la maladie la plus grave du « corps politique » ne peut jamais l'atteindre et le faire « DÉGÉNÉRER » pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas d'« ABUS DU GOUVERNEMENT » sans aucun « gouvernement » pour abuser²¹⁷. L'auteur du *Contrat social* le sait mais le tait. Dans son premier *Discours*, il avait fait noter qu'il n'osait « parler de ces Nations heureuses [...], de ces sauvages d'Amérique dont Montaigne ne balance point à préférer la simple et naturelle police, non-seulement aux Loix de Platon, mais même à tout ce que la Philosophie pourra jamais imaginer de plus parfait pour le gouvernement des Peuples²¹⁸ » ; y compris au « Tout » politique qu'il imaginera si rigoureusement par la suite. Dans son second *Discours*, il ose et parle davantage de l'« époque la plus heureuse, et la plus durable », d'une « véritable jeunesse » où tout le « Monde » aurait pu « rester toujours » et de l'« exemple des Sauvages »²¹⁹.

Aussi « longtemps » que le « corps politique » équivaut à un tel « corps » suprêmement « robuste », il "dure"... plus ou moins difficilement. Sans une sorte de « tribunat » (ou d'"éphorat") dispensateur d'« équilibre », « il doit arriver tôt ou tard que le Prince

²¹⁴ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-11, p. 424.

²¹⁵ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-10, p. 421.

²¹⁶ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-11, p. 424.

²¹⁷ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-10, p. 421.

²¹⁸ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964dsa, I, pp. 11-12 (note *).

²¹⁹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964di, II, p. 171.

opprime [...] le Souverain et rompe le traité Social » qui sauve le salut²²⁰. Avec ce genre d'équilibre, ce terme arrive plus « tard » et l'équivalence primitiviste ne perdure pas vainement dans cette longévité prolongée.

De ses premiers pas de géant "pour l'humanité" dans la pensée d'une *surface sublunaire* équivalente à la « volonté générale » aux dernières pensées sur l'arrivée finiment différable de la *rugosité cadavérique*, Jean-Jacques Rousseau a plus que géométriquement démontré que, même si son fond naturel s'est chargé de mauvais changements dont la Terre se meurt, « l'espèce humaine n'a pas été formée uniquement pour s'entredétruire²²¹ ». — La formule désormais contextualisée suivant laquelle la « volonté de tous » s'est rugueusement généralisée pour bien faire s'en est chargée de précisions finales qui ne la défigurent pas :

Au fond des corps politiques où l'inégalité entre les forces indiffère, *il y a souvent bien de la différence entre la forme de la volonté de tous et la forme de la volonté générale ; en celle-ci ne se regarde que l'intérêt commun, en l'autre se porte aussi l'empreinte de l'intérêt privé dont elle est une somme de volontés particulières : mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui se compensent souvent bien difficilement comme s'ils s'entre-détruisaient, restent pour somme des différences l'aire et la forme de la volonté générale.*

²²⁰ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964cs, III-10, p. 421.

²²¹ : ROUSSEAU, *O.C. t.III*, 1964eg, p. 602.

Bibliographie

- BERNARDI Bruno, *Jean-Jacques Rousseau, une chimie du Politique ? Pour une relecture de CS I, v, Philosophie*, n°56, déc. 1997.
- BERNARDI Bruno, *Le principe d'obligation*, Paris, Vrin/EHESS, 2007.
- BERTHIER G. F., *Observations sur le Contrat social de J.J. Rousseau*, Paris, éd. Mériqot, 1789.
- BRÉHIER Émile, *Histoire de la philosophie*, II, Paris, éd. Alcan, 1929-1932 ; version numérique P. Palpant à partir de la page : [http : //www.uqac.ca/ Classiques des sciences sociales/](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/), 2005.
- CASSIRER Ernst, *Le problème Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Hachette (coll. *Pluriel*), 1987.
- CLASTRES Pierre, *La société contre l'État*, Paris, Éditions de Minuit, 1974.
- CLASTRES Pierre, *Archéologie de la violence*, Éditions de l'Aube, 1999 ; (coll. *l'Aube poche essai*), 2005.
- CORNU Gérard, *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 2000.
- DERATHÉ Robert, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Vrin, 1950 ; 1995.
- DESROSIÈRES Alain, *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte/Poche, 2000.
- DIDEROT Denis, Article "Droit naturel", *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. xv, Paris, 1755.
- DUGUIT Léon, *Traité de droit constitutionnel*, t. I, Paris, éd. Fontemoing & C^{ie}, 1921.
- DURKHEIM Émile, *Le "Contrat social" de Rousseau*, *Revue de Métaphysique et de Morale*, t. XXV, 1918, pp. 1-23 et 129-161 ; version numérique J.-M. Tremblay à partir de la page : [http : //www.uqac.ca/ Classiques des sciences sociales/](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/), 2002.
- FICHTE Johann Gottlieb, *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science*, Paris, PUF, 1984 ; (coll. *Quadrige*), 1998.
- GAUCHET Marcel, *La Révolution des droits de l'homme*, Paris, Gallimard (coll. *Bibliothèque des Histoires*), 1989.
- GOLDSCHMIDT Victor, *Anthropologie et politique*, Paris, Vrin, 1983.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Encyclopédie des sciences philosophiques*, I – La science de la logique, Paris, Vrin (éd. B. Bourgeois), 1994.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Vrin (éd. R. Derathé), 1982 ; 1993.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, PUF (éd. J.-F. Kervégan), 1998.
- HYPPOLITE Jean, *Introduction à la philosophie de l'histoire de Hegel*, Paris, Éditions du Seuil, 1983.

- KOJÈVE Alexandre, *La notion de l'autorité*, Paris, Gallimard (coll. Bibliothèque des Idées), 2004.
- KOYRÉ Alexandre, *Études d'histoire de la pensée scientifique*, Paris, PUF, 1966 ; Gallimard (coll. Tel), 1973.
- MASTERS Roger D., *The Political Philosophy of Rousseau*, Princeton University Press, 1968 ; *La philosophie politique de Rousseau*, Lyon, ENS Éditions, 2002.
- MONTESQUIEU, *L'Esprit des lois*, t. I, Paris, GF-Flammarion (éd. V. Goldschmidt), 1979.
- PHILONENKO Alexis, *Théorie et praxis dans la pensée morale et politique de Kant et de Fichte en 1793*, Paris, Vrin, 1976.
- PHILONENKO Alexis, *Jean-Jacques Rousseau et la pensée du malheur*, I (*Le traité du mal*), II (*L'espoir et l'existence*), III (*Apothéose du désespoir*), Paris, Vrin, 1984.
- PHILONENKO Alexis, *Lecture de la phénoménologie de Hegel*, Paris, Vrin, 1993.
- PHILONENKO Alexis, "Droit et politique" in : RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane, *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996, pp. 157-164.
- PHILONENKO Alexis, "Kant" in : RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane, *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996, pp. 321-330.
- PLATON, *Œuvres complètes*, t. II, Paris, Gallimard (coll. Bibliothèque de la Pléiade), 1950.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Œuvres complètes*, t. I, *Confessions – Autres textes autobiographiques*, Paris, Gallimard (coll. Bibliothèque de la Pléiade), 1959.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Œuvres complètes*, t. III, *Du Contrat social – Écrits politiques*, Paris, Gallimard (coll. Bibliothèque de la Pléiade), 1964.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Œuvres complètes*, t. IV, *Émile – Éducation – Morale – Botanique*, Paris, Gallimard (coll. Bibliothèque de la Pléiade), 1969.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Institutions chimiques*, Paris, Fayard, 1999.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, GF-Flammarion (éd. B. Bernardi), 2001.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Discours sur l'économie politique*, Paris, Vrin, 2002.
- TENZER Nicolas, "Volonté" in : RAYNAUD Philippe et RIALS Stéphane, *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996, pp. 732-742.

